

Distribution: Restreinte

EB 2002/75/R.22/Rev.1

23 avril 2002

Original: Anglais

Point 10 d) de l'ordre du jour

Français



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-quinzième session

Rome, 22-23 avril 2002

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

POUR LE

PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES PRODUCTIVES EN MILIEU RURAL

Document #: 252520

Library:DMS

*Par souci d'économie le présent document a fait l'objet d'un tirage limité.
Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.*

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Leçons tirées des expériences du FIDA en Haïti	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec Haïti	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING TO HAITI (FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA EN HAÏTI)	2
III. CADRE LOGIQUE	3
IV. ORGANISATION ET GESTION	7
V. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES MICROPROJETS	12
VI. DÉCLENCHEURS POUR LE PASSAGE ENTRE PHASES	15



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Gourde (HTG)
1,00 USD	=	26 HTG
1,00 HTG	=	0,0384 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

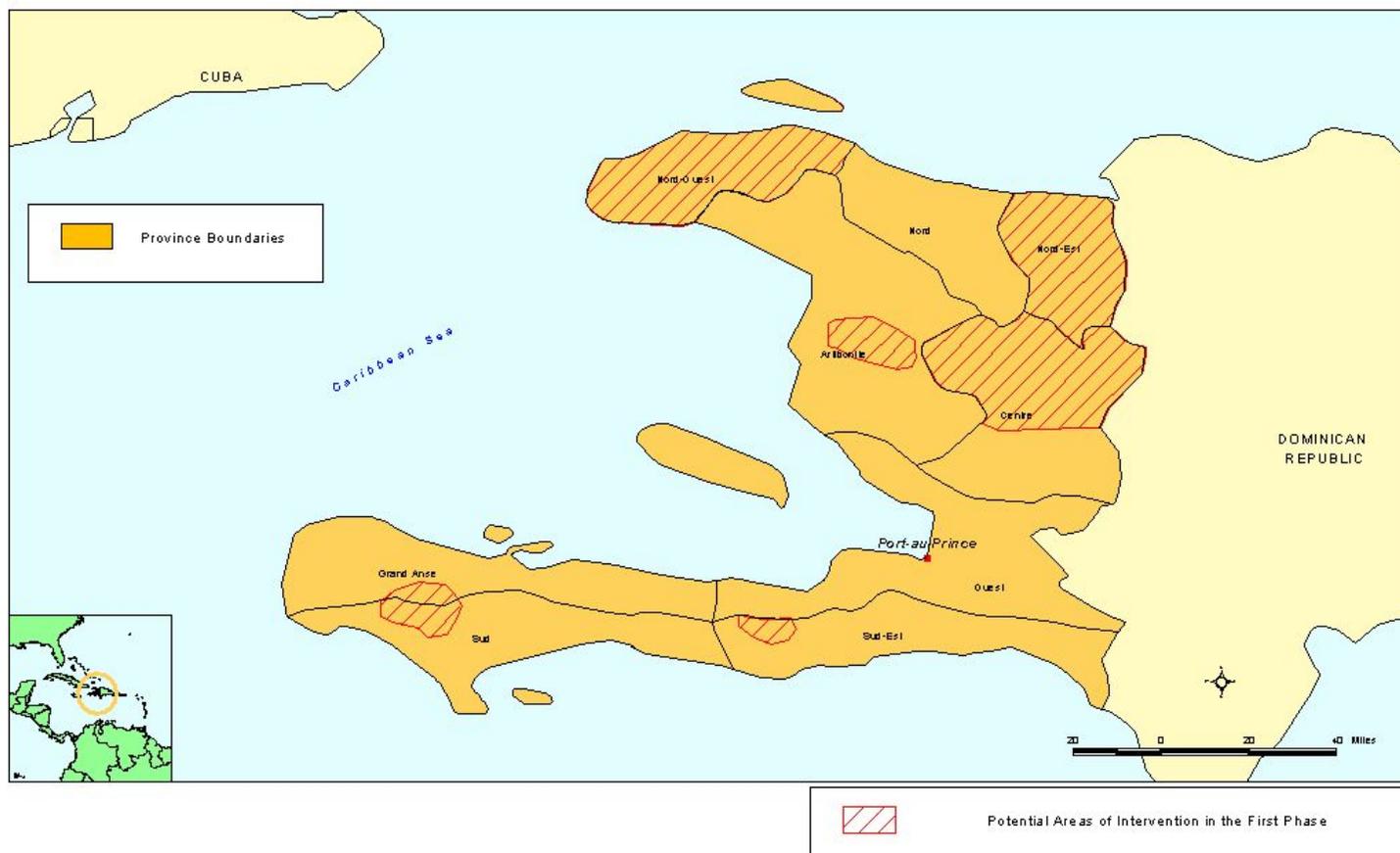
AFD	Agence française de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BRH	Banque de la République d'Haïti
FAES	Fonds d'assistance économique et sociale
IMF	Institution de microfinancement
MFF	Mécanisme flexible de financement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAIP	Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural
PDC	Plan de développement communautaire
PNB	Produit national brut
PPI	Projet de remise en état des petits réseaux d'irrigation

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Année budgétaire

1^{er} octobre – 30 septembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME
Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural (PAIP)
HAITI



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES PRODUCTIVES EN MILIEU RURAL

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République d'Haïti
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Fonds pour l'aide économique et sociale (FAES)
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	28,1 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	17,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 21,7 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR	2,1 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	4,3 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires?

Le programme associe le dialogue politique et le soutien institutionnel au développement rural et à la lutte contre la pauvreté au niveau national à des activités de terrain dans les zones les plus pauvres de certains départements. Il mettra en place des mécanismes de ciblage pour toucher les ruraux pauvres, en particulier les groupes les plus marginalisés et les zones enclavées. Les bénéficiaires seront donc des petits agriculteurs, des paysans sans terre, des femmes et des jeunes, et les activités du programme s'adresseront à leurs organisations économiques, aux groupements de femmes et aux institutions de microfinancement. Sur une période de dix ans, le programme atteindra environ 80 communes et 600 autres communautés, soit une population estimée au total à environ 500 000 personnes, de sorte que la majorité d'entre elles en bénéficiera directement ou indirectement.

Pourquoi sont-ils pauvres?

Le manque d'accès aux services publics essentiels (santé, éducation, justice), la médiocrité des infrastructures (routes, électricité, télécommunications), l'isolement ainsi que l'exclusion politique et sociale rendent la vie particulièrement difficile dans les zones rurales. Il existe de multiples facteurs de pauvreté liés au milieu physique, socioéconomique, technologique et institutionnel. Citons en particulier la dégradation accélérée des ressources naturelles, la décapitalisation et la taille limitée des exploitations, la pénurie de crédit et le coût élevé de l'argent, associés au manque d'information sur les technologies disponibles, aux contraintes découlant de la qualité et de la disponibilité des intrants agricoles et à l'absence de services de soutien. La pauvreté pénalise plus lourdement les femmes, tant dans leurs activités domestiques que dans leurs efforts pour assurer la survie familiale. Elles souffrent d'une grave discrimination dans les domaines de la gestion communautaire et les affaires publiques et n'ont pas de pouvoir décisionnel, même pour les questions qui les intéressent directement.

Que fera le programme pour eux?

Le programme contribuera à réduire la pauvreté en diversifiant et en accroissant les revenus sur des bases durables, en améliorant la sécurité alimentaire et en encourageant une gestion plus judicieuse et durable des ressources naturelles. Les décisions relatives aux activités du programme prendront dûment en compte la problématique hommes-femmes. Plus précisément, le programme: i) renforcera les capacités locales et nationales de planification et de gestion du développement avec la participation des organisations de base qui constitueront le pivot de l'intervention; ii) appuiera les initiatives liées à la recapitalisation des exploitations, à l'intensification et à la diversification de la production agricole, à la gestion durable des ressources naturelles, au traitement et à la commercialisation des produits agricoles, à l'amélioration des infrastructures rurales, aux microentreprises non agricoles et de service, etc.; iii) enfin, il facilitera l'accès durable aux services financiers pour les ruraux pauvres visés, et en particulier les groupes les plus marginalisés.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme?

La participation des groupes les plus vulnérables de ruraux pauvres à la planification et à la gestion du développement local est précisément la raison d'être du programme. Elle sera assurée par la formation du personnel du programme, des partenaires publics et privés et des bénéficiaires ainsi que par le renforcement du dialogue entre les bénéficiaires et les autorités locales. Les bénéficiaires prendront part à toutes les activités, depuis le diagnostic socioéconomique de leur communauté, jusqu'à la gestion des projets et à l'élaboration des plans de développement communautaire. Le programme financera des initiatives productives des bénéficiaires dans le cadre d'arrangements contractuels précisant clairement leurs droits et leurs responsabilités. Les bénéficiaires constitueront leurs propres établissements d'épargne et de crédit en acquérant des parts. Ils seront représentés au sein des principaux comités de pilotage et comités consultatifs du programme.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
POUR
LE PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES PRODUCTIVES EN MILIEU RURAL

J'ai l'honneur de présenter le rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République d'Haïti d'un montant de 17,4 millions de DTS (équivalent approximativement à 21,7 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables en vue de contribuer au financement du programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural (PAIP). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an. Ce programme dû à l'initiative du FIDA qui a été conçu dans le cadre du Mécanisme flexible de financement (MFF) sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA. Les éléments novateurs qui caractérisent l'orientation du programme consistent à associer la concertation sur le développement rural et les politiques de réduction de la pauvreté, le soutien institutionnel, de portée nationale, à des activités de terrain dans les zones les plus pauvres de certains départements. Grâce à une mise en œuvre progressive et souple de ses activités, le programme mettra à l'essai, élargira et renforcera une approche participative efficace inspirée par la demande et fondée sur les initiatives de production rurale locale, la constitution d'un fond national pour financer ces initiatives et la mise en place d'institutions de microfinancement de proximité en milieu rural.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET
LA STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. Haïti (28 000 km²) partage avec la République dominicaine l'île d'Hispaniola dont il occupe la partie occidentale (soit environ un tiers). L'île est située entre la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique nord et la majeure partie du territoire d'Haïti (75%) a un relief montagneux. Le pays est divisé en neuf départements comprenant 133 communes dont chacune est, à son tour, divisée en sections. Haïti dont la population est estimée à 7,8 millions d'habitants (1999), la densité de population moyenne atteint près de 280 habitants/km² et le produit national brut (PNB) par habitant 460 USD (1999), est l'un des pays les plus peuplés et les plus pauvres de l'hémisphère occidental.

2. Pendant la période 1996-2000, la croissance économique n'a pas été suffisante pour devancer l'accroissement de la population qui atteint environ 2% par an. En 1999-2000, le PNB réel par habitant était resté au même niveau qu'en 1995-1996 et était encore bien inférieur à celui du début de la décennie. L'agriculture demeure le secteur principal de l'économie car elle fournit environ 30% du produit intérieur brut (PIB) et occupe 70% de la population active. La population pratique surtout des cultures de subsistance comme le riz, le maïs, le sorgho, le mil et les haricots; le café, qui est généralement produit sur de grandes exploitations, est la principale culture d'exportation suivie par les huiles essentielles. La superficie moyenne des exploitations est inférieure à un hectare et, en raison de la pression démographique, les terres marginales, particulièrement les pentes raides, sont cultivées, ce qui accélère le déboisement et l'érosion. La productivité est faible à cause de l'épuisement des sols et

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

de l'utilisation de techniques agricoles néfastes pour l'environnement. Les petites entreprises et les microentreprises, dont la plupart s'occupent du traitement des produits agricoles, manquent de compétences professionnelles, de technologies modernes et d'informations commerciales. En général, le développement rural est gravement entravé par l'insuffisance des infrastructures, le coût élevé des transactions et les difficultés d'accès aux services financiers.

3. Les principaux acteurs de l'exécution du programme intervenant dans les secteurs ruraux et financiers sont les suivants: i) le Fonds d'assistance économique et social (FAES), office autonome de financement du développement créé en 1991 sous l'égide du Ministère de l'économie et des finances. Ce Fonds joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté en finançant des projets qui visent à améliorer les conditions de vie des populations paupérisées des zones urbaines et rurales et à accroître leur potentiel de production. Financé principalement par des prêts de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque mondiale, il s'est montré capable d'exécuter des projets (environ 55 millions de USD au cours des cinq dernières années) et de gérer des prêts extérieurs. Des négociations sont en cours pour obtenir de nouveaux prêts de ces institutions et on s'efforce de mobiliser de nouveaux donateurs, en particulier l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction (KfW); ii) des organisations de base et des associations professionnelles, en qualité de bénéficiaires du programme; iii) des partenaires privés et des organisations non-gouvernementales (ONG); iv) les communes, en raison du rôle qu'elles jouent dans le développement local; v) les ministères énumérés ci-après au niveau central ou local: Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, Ministère de la planification et de la coopération extérieure; vi) la banque centrale (Banque de la République d'Haïti – BRH), le système bancaire et les institutions de microfinancement.

4. La pauvreté touche l'ensemble du pays mais est particulièrement grave dans les zones rurales où vit près de 70% de la population totale et où le revenu moyen par habitant ne dépasse pas 100 USD (contre une moyenne nationale de 250 USD). D'après des estimations récentes, 80% de la population rurale vit au-dessous du seuil de pauvreté. Les conditions de vie sont particulièrement dures dans les zones rurales en raison du manque d'accès (ou de l'accès insuffisant) aux services publics indispensables (santé, éducation et justice) et de l'absence d'infrastructures de base (routes, réseaux d'électricité et de télécommunication). L'isolement matériel et l'exclusion politique et sociale aggravent encore les conditions de vie en milieu rural. Les indicateurs sociaux d'Haïti sont les plus bas de l'hémisphère nord: l'incidence de la tuberculose est élevée; la malaria est endémique et 80% de la population y est exposée; les maladies sexuellement transmissibles sont très fréquentes et la proportion de personnes contaminées par le sida, en particulier de femmes enceintes, augmente; enfin, le taux d'inscription scolaire est très bas (37%) dans les zones rurales. Bref, la pauvreté constitue un phénomène de masse en Haïti surtout en milieu rural.

B. Leçons tirées des expériences du FIDA en Haïti

5. **Opérations.** Depuis 1978, le FIDA a financé cinq projets en Haïti dont trois sont achevés: projet d'irrigation et de développement rural du Cul-de-Sac (004-HAI); projet de développement rural de la région du Nord (126-HA) et projet d'intensification des cultures vivrières (PICV) (088-HAI). Le projet de remise en état de petits réseaux d'irrigation (PPI) (241-HA) et le projet d'intensification des cultures vivrières - Phase II (PICV2) (496-HT) sont en cours d'exécution.

6. **Leçons tirées.** Les principales leçons tirées des autres projets du FIDA et du contexte national peuvent se résumer comme suit: i) *contexte global.* L'évolution de la politique économique (libéralisation des activités et des prix) et du cadre institutionnel (décentralisation, recentrage des fonctions de l'État au niveau central et local) permet d'espérer des impacts positifs sur le développement local pour peu qu'une certaine stabilité politique soit assurée; ii) *organisations de base et participation.* Les bénéficiaires du projet, en particulier les femmes, répondent assez bien à l'approche participative de groupes dans la mesure où le transfert de responsabilités aux groupes constitue un objectif expressément fixé dès le départ. La formation et l'alphabétisation fonctionnelle

sont indispensables pour faire participer la population; iii) *services financiers*. Les opérations antérieures du FIDA – dont la fourniture de crédit, directement ou par l'intermédiaire d'organismes publics – ont donné des résultats décevants en ce qui concerne les remboursements, la couverture des besoins des ruraux et la durabilité. Il serait opportun d'appuyer des institutions de microfinancement de proximité directement capitalisées et gérées par les bénéficiaires; iv) *programmation flexible*. Pour que les organisations de base participent activement aux activités au niveau local, il faut que ces dernières soient mises en œuvre de façon progressive et flexible pour les adapter au niveau humain et social des populations ainsi qu'à l'évolution des conditions économiques et des institutions. Pour favoriser un véritable processus participatif, il est nécessaire de prévoir une phase d'essai suivie d'une phase d'élargissement puis d'une phase de consolidation; v) *production et commercialisation*. L'augmentation des revenus est conditionnée en grande partie par l'amélioration des circuits commerciaux et la réduction des coûts des transactions. Cet élément doit se situer au cœur même des idées de développement; vi) *coordination et gestion*. Les organismes de coordination et de gestion des projets ont besoin d'un personnel peu nombreux mais hautement qualifié et motivé, et jouissant de l'autonomie administrative et financière. Ils doivent s'attacher à appuyer les initiatives des bénéficiaires, assurer la gestion financière et le suivi des activités et à sous-traiter les travaux de terrain à des partenaires privés ou des associations.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec Haïti

7. **Politique nationale d'élimination de la pauvreté.** Dans son cadre de politique économique, le gouvernement donne la priorité à la lutte contre la pauvreté en assurant les soins de santé de base, l'enseignement primaire, la sécurité intérieure et l'entretien des infrastructures. Un programme de réduction de la pauvreté a été établi avec l'aide de grands donateurs et prévoit: i) de vastes programmes de création d'emplois; ii) l'amélioration de l'accès aux services de base; iii) la création de systèmes d'assistance pour les groupes les plus vulnérables par l'intermédiaire d'ONG; enfin, iv) le développement d'activités participatives. Les projets financés par le FIDA (PPI, PICV 2) s'insèrent dans ce programme d'allègement de la pauvreté. Parallèlement, un processus de décentralisation administrative comportant une nouvelle répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les autorités nationales, départementales et locales a été lancé.

8. **Activités d'élimination de la pauvreté d'autres grands donateurs.** Au cours des dernières années, la livraison de l'aide alimentaire a été compromise par des facteurs comme la faible capacité d'organisation du secteur public, la suspension des décaissements des donateurs, les retards dans la ratification des prêts extérieurs dus à des blocages politiques et le report des décaissements après les élections de mai 2000 dont les résultats ont été contestés. En 1999, les décaissements au titre des prêts et dons officiels ont atteint environ 360 millions de USD. Les principaux donateurs bilatéraux ont été, par ordre d'importance, les États-Unis d'Amérique, le Canada et la France; en outre, la BID et l'Union européenne ont offert un appui multilatéral important.

9. Indépendamment du financement du FAES par la BID/Banque mondiale, l'Union européenne finance des programmes importants d'infrastructures routières, de sécurité alimentaire et de développement régional; l'Agence française de développement (AFD) a pris part à divers projets d'infrastructures (en particulier, le PPI) et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) finance le renforcement des capacités locales à Hinche et à Saint-Raphaël. En ce qui concerne le secteur des microfinancements, plusieurs programmes financés par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Union européenne et le FIDA (projets PPI et PICV2) sont en cours d'exécution.

10. **Stratégie de collaboration du FIDA avec Haïti.** Les échanges de vues organisés par le Ministère des ressources naturelles et du développement rural et le FIDA avec le concours d'autres institutions publiques et une coopération internationale, ont abouti à un atelier sur la *Nouvelle dynamique du développement rural en Haïti et le rôle potentiel du FIDA*. En conséquence, la stratégie du FIDA pour le pays (exposé des options et stratégies d'intervention par pays - COSOP, octobre 1999) a été redéfinie suivant trois grands axes: i) au niveau du gouvernement, renforcement du dialogue sur les politiques de développement rural, la gouvernance et l'éradication de la pauvreté rurale; ii) au niveau de la population rurale, ciblage des plus pauvres mais orientation vers le renforcement de la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus grâce à la création d'un mécanisme approprié pour financer des initiatives productrices dans des zones rurales; enfin, iii) poursuite du soutien au sous-secteur de la petite irrigation. Les principaux éléments de cette stratégie sont les suivants: approche participative et renforcement des organisations de base; développement agricole durable et réduction de la pauvreté avec diversification des sources de revenus; intégration de la problématique hommes-femmes; enfin, ciblage des zones les plus pauvres et des groupes les plus défavorisés.

11. **Justification du programme.** Le programme s'appuie sur les leçons tirées de l'expérience du FIDA et s'insère dans le cadre de politique économique du gouvernement et dans la stratégie d'élimination de la pauvreté rurale du FIDA. Au niveau national, un mécanisme financier sera mis en place afin d'associer le dialogue sur les politiques, les institutions et l'organisation à une approche pratique sur le terrain. Le programme adoptera une démarche participative; en d'autres termes les populations formuleront elles-mêmes les plans de développement communautaire (PDC) de façon à identifier des microprojets de production. Les activités seront exécutées en partenariat avec les communautés et les organisations de base avec transfert progressif des responsabilités, en ce qui concerne notamment la sous-traitance des services de soutien.

12. **Mécanisme flexible de financement.** La mise en œuvre du programme reposera sur le mécanisme flexible de financement qui permettra de mettre à l'essai et d'adapter les approches et les méthodes. Elle répondra à la demande des bénéficiaires et assurera leur entière participation et leur responsabilité dans la conception et l'exécution des activités. Le projet aura une durée de 10 ans, divisée en trois phases; i) une première phase de trois ans destinée à mettre à l'essai la stratégie du programme, en particulier la méthodologie d'élaboration des PDC et l'appui aux microprojets; ii) une deuxième phase d'élargissement des activités de quatre ans; iii) enfin, une troisième phase de trois ans consacrée à la consolidation et l'émancipation des communautés, des organisations de base et des institutions de microfinancement ayant bénéficié d'une aide.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

13. **Zone du programme.** Le programme a une envergure nationale du point de vue du dialogue politique et institutionnel avec le gouvernement mais il concentrera ses interventions dans quelques départements, sur les zones rurales de certaines sections et communes. Ces zones seront choisies selon des critères comme: le profil de pauvreté, la présence d'organisations de base dynamiques et de fournisseurs de services et de partenaires locaux disposés à appuyer l'exécution ainsi que la complémentarité et la synergie avec d'autres projets exécutés par le FAES et/ou financés par le FIDA et d'autres donateurs. Le rythme d'élargissement géographique sera constamment réexaminé compte tenu des résultats et des effets obtenus et des capacités de réalisation des fournisseurs de services et du FAES. Il a été proposé que les départements du nord-ouest, du nord-est, du centre (partie nord) ainsi que les bassins versants de petits périmètres d'irrigation remis en état par les PPI bénéficient de la première phase du programme. Une fois choisis les secteurs et communes de ces départements, et en cas de nouvel élargissement géographique, un accord écrit sera établi entre le FAES et le FIDA.

14. **Groupe cible.** Il s'agit des ruraux pauvres et plus particulièrement des groupes les plus démunis (paysans sans terre ou presque sans terre, femmes, jeunes) et des zones les plus isolées. Les femmes, qui représentent plus de 65% de la population active et dirigent environ 30% des exploitations, bénéficieront d'une attention particulière car elles pâtissent plus que les hommes des conditions de vie difficiles des zones rurales. Dans leurs multiples activités – petits commerces, agriculture et artisanat – elles doivent faire face à de nombreux facteurs qui limitent leur efficacité comme l'insécurité d'occupation des terres et le manque d'accès à la formation, l'information, aux technologies appropriées et au crédit. Les microentrepreneurs dont l'activité est fortement entravée par les problèmes techniques et financiers constitueront également un groupe cible. Le programme offrira un appui aux producteurs associés aux organisations de base, aux groupements de femmes, et aux institutions de microfinancement rurales. En outre les autorités locales et les ministères concernés (Ministère de l'économie et des finances, Ministère des ressources naturelles et du développement rural et Ministère de la planification et de la coopération externe) seront également aidés par le PAIP à renforcer leurs capacités de concevoir des politiques de développement rural et de réduction de la pauvreté et de les mettre ensuite en œuvre au niveau local.

B. Objectifs et portée

15. Le programme a pour objet de contribuer à réduire la pauvreté rurale grâce à l'augmentation durable des revenus et au renforcement de la sécurité alimentaire au niveau des ménages, notamment chez les plus pauvres, et à la gestion durable des ressources naturelles. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) renforcer les capacités locales et nationales de planification à la base, de gestion du développement économique et social, de conception et de mise en œuvre de microprojets, et d'utilisation du financement rural; ii) appuyer des initiatives productives identifiées et sélectionnées par les communautés ainsi que des activités intersectorielles qui renforcent l'utilité de ces initiatives par le biais de la réduction des coûts des transactions commerciales, de l'amélioration de l'accès à l'information commerciale, des technologies appropriées et de la promotion du développement des microentreprises rurales; iii) enfin, faciliter de manière durable l'accès aux services financiers des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes, des paysans sans terre et des jeunes.

C. Composantes

16. Le programme comprendra quatre composantes: i) renforcement des capacités locales; ii) appui aux initiatives productives; iii) appui aux institutions de microfinancement (IMF) en milieu rural; iv) coordination et gestion du programme. Il sera mis en œuvre en dix ans.

17. **Renforcement des capacités locales.** Cette composante vise à renforcer les compétences de planification, de gestion et de négociation des organisations de base, ainsi que celles des principaux acteurs locaux, publics ou privés, de façon à créer des conditions favorables au développement rural local sur la base d'une pleine participation en général et à la création de revenus pour le groupe cible en particulier, lançant ainsi un processus de développement plus durable et autonome des communautés rurales.

18. À cette fin, les activités seront les suivantes: i) *renforcement des capacités de gestion du développement rural et local* par la réalisation de diagnostics au niveau des départements sur la base des connaissances des experts locaux (représentants des organisations de base, des ONG, des services publics, etc.) et d'études transsectorielles sur la pauvreté, la problématique hommes-femmes et le ciblage; sensibilisation, information et renforcement des capacités des représentants élus locaux des sections et communes en ce qui concerne l'approche participative du PAIP, la planification locale, la gestion des projets et le renforcement des capacités administratives des organisations de base; mise en place de mécanismes de concertation au niveau des départements et des communes et organisation d'ateliers annuels de suivi et d'évaluation avec les communautés bénéficiaires; ateliers nationaux sur des thèmes relatifs au développement rural comme la planification participative et le développement local, la décentralisation, la problématique hommes-femmes, les microentreprises rurales, les

microfinancements ruraux, etc.; voyages d'étude et échanges d'expérience aux niveaux national, régional et international; ii) *sensibilisation, information/communication, planification participative et animation* pour la population rurale et les agents de développement dans chaque communauté ciblée, notamment transfert d'informations par l'intermédiaire des conseils des communes et des écoles; motivation des communautés; appui aux communautés pour la préparation de programmes de développement communautaire (PDC) par les villageois. Chaque PDC couvrira une unité socioterritoriale homogène (communauté) et les documents seront rédigés en langue créole pour être utilisés par les communautés et examinés par les organes de consultation communaux. Sur la base des recommandations de ces organes, c'est le bureau régional du FAES qui aura la responsabilité d'approuver définitivement le PDC; activités de formation à l'approche et à la méthodologie du programme pour les équipes locales; enfin, assistance nationale et internationale à l'appui de la mise en oeuvre; iii) *l'alphabétisation fonctionnelle* constitue un préalable indispensable au renforcement des capacités techniques et administratives des communautés et doit avoir la priorité sur les autres activités de renforcement des capacités des communautés ou des groupes. Le PAIP veillera à ce que les activités fonctionnelles entreprises par le gouvernement et d'autres projets profitent à son groupe cible et, le cas échéant, il favorisera des approches décentralisées viables comme la formation d'enseignants pour les communautés sous la direction de spécialistes de l'alphabétisation fonctionnelle; iv) *renforcement des organisations de base* grâce à un examen des organisations existantes comme première étape dans chaque zone d'intervention; à des enquêtes sur les besoins de renforcement des capacités des organisations de base; à des voyages d'étude et à la formation des membres des organisations de base agréées à partir d'une demande adressée au PAIP. La formation sera axée sur les capacités de planification, de gestion des conflits et de communication; la comptabilité et la gestion financière; et des thèmes techniques comme la santé de base et la nutrition, et l'information sur le sida provenant d'institutions spécialisées.

19. **Appui aux initiatives productives.** Cette composante a pour objectif général de soutenir des initiatives productives identifiées et sélectionnées par les bénéficiaires dans le cadre du diagnostic et de la planification participatifs et des PDC, de façon à contribuer au développement autonome des communautés rurales. À cette fin, le PAIP mettra en place des mécanismes participatifs et décentralisés de sélection, approbation et cofinancement de microprojets de production par des subventions de contrepartie et appuiera l'exécution des microprojets au moyen d'activités transversales (transfert de technologies, appui technique et commercial et recherche appliquée).

20. Deux groupes principaux d'activités sont prévus au titre de cette composante: i) *financement des initiatives productives locales*, notamment études de préinvestissement de microprojets, analyse générale des engagements des bénéficiaires et des partenaires, établissement d'un calendrier des travaux et d'un budget avant leur présentation pour financement par le PAIP; financement de microprojets, y compris appui technique pendant l'exécution (formation et suivi); évaluation a posteriori de l'impact de microprojets. Les microprojets susceptibles d'être appuyés contribueront à accroître et à diversifier la production et les revenus, à sauvegarder ou restaurer la base de production et à lutter contre la désertification et peuvent être classés comme suit: infrastructures collectives au niveau des municipalités et des sections communales et projets collectifs au niveau des communautés promus par des organisations de base et offrant une rentabilité à moyen ou long terme. Les projets rentables à court terme (commerce, microentreprises, etc.) seront financés par les IMF et ne pourront bénéficier de subventions de contrepartie. Les projets sociaux (écoles, centres de santé, etc.) figurant dans les PDC seront financés par l'élément social du FAES. La participation des bénéficiaires couvrira 10 à 50% des coûts des microprojets susceptibles d'être appuyés sous forme de travail, de matériaux de construction ou d'espèces ou d'une combinaison de ces divers éléments. La contribution, qui variera en fonction du coût des projets et de leur rentabilité, devrait s'établir à 20% en moyenne, de façon à assurer un véritable engagement des promoteurs des microprojets et une affectation des ressources et une gestion des investissements plus judicieuses. Les procédures de sélection et de financement des microprojets et de décaissement seront transparentes et fondées sur des critères bien établis d'acceptation et d'exclusion et seront prescrites en détail dans le manuel d'opérations du PAIP;

ii) *Activités transversales et d'accompagnement*, notamment appui à la commercialisation, par exemple enquêtes en vue de diversification de la production, liaison entre les groupes de producteurs et les grossistes et exportateurs, rassemblement et diffusion de données sur les marchés au moyen d'émissions de radio, etc.; activités de transfert de technologie, comme les études de faisabilité des périmètres de capture des eaux et d'irrigation, examen et promotion des techniques existantes adaptées aux petits producteurs et activités de recherches pratiques liées aux microprojets financés (essais et démonstrations à la ferme); appui aux microentreprises rurales, notamment formation professionnelle, ateliers de formation mobiles, organisation des entreprises et appui à l'accès des microentreprises aux capitaux provenant des IMF et des banques; enfin, accompagnement pendant la mise en oeuvre.

21. **Appui aux microfinancements en milieu rural.** L'objectif global de cette composante consiste à faciliter de façon durable l'accès du groupe cible aux services financiers (épargne, crédit et microassurance) répondant à leurs besoins. Différents départements ou zones seront couverts progressivement en fonction des priorités établies sur la base d'enquêtes de marché.

22. Les principaux éléments de la stratégie et des activités proposées sont les suivants: i) *études stratégiques et commercialisation*: pour analyser l'incidence actuelle des systèmes financiers existants (officiels ou non), la capacité de mobilisation de l'épargne, les besoins de crédit et de services d'assurance, ainsi que les créneaux potentiels et les possibilités de créer de nouvelles institutions de microfinancement (banques de proximité villageoises); études visant à déterminer le meilleur site pour les nouvelles IMF; audit d'une centaine d'IMF existantes pour sélectionner celles qui bénéficieront de l'appui du PAIP; ii) *appui à la création de nouvelles IMF*. La priorité ira à la création de nouvelles IMF dans les secteurs où le groupe cible a peu ou pas accès aux services financiers. Il s'agira de banques de proximité, gérées et capitalisées par les villageois bénéficiaires, ayant des procédures et des coûts d'accès et offrant des produits adaptés à l'ensemble de la communauté, y compris les plus pauvres. Le programme appuiera la construction de bureaux, l'achat de petit équipement (coffres-forts, mobilier) et fournira un capital de roulement initial et une assistance technique. Il créera également un fonds social pour accroître le capital des IMF soutenues qui favorisera indirectement la mise en place d'une fédération d'IMF; iii) *renforcement des IMF existantes*. Ce programme renforcera les IMF existantes, à condition qu'elles se conforment aux critères de performance fixés avec révision des statuts, amélioration des procédures de comptabilité et de gestion, formation, fourniture de petit équipement, commercialisation participative, vérification comptable, liaison avec le secteur financier structuré, etc.; iv) *renforcement d'opérateurs spécialisés*. Les opérateurs spécialisés interviennent à deux niveaux: a) des agents de proximité chargés du contrôle extérieur et de la formation des IMF; b) une structure nationale chargée de la formation des formateurs, de l'examen des IMF participantes et des agents de proximité, de l'établissement de procédures de comptabilité et de gestion et de l'établissement et de la tenue de bases de données sur le fonctionnement, les résultats des IMF, etc. Ces opérateurs spécialisés, ainsi que les autorités de tutelle, recevront une aide et une formation au niveau international ainsi qu'une contribution initiale à leurs dépenses d'équipement et de fonctionnement; v) *appui aux autorités de tutelle (Ministère de l'économie et des finances et/ou BRH)*. Formation et échanges d'expériences; appui à la formulation d'un cadre législatif et réglementaire approprié pour le microfinancement; mise en place d'un système d'information efficace qui relie les IMF bénéficiant de l'appui du programme au Ministère de l'économie et des finances et à la BRH grâce au renforcement des opérateurs spécialisés pour le suivi des activités des IMF et l'élaboration de bases de données; enfin vi) *coordination*. Un spécialiste des microfinances surveillera la mise en oeuvre de cette composante.

23. **Coordination et gestion du programme.** L'objectif consiste à assurer la bonne coordination et la bonne gestion des activités et des ressources du programme par l'agence d'exécution (FAES). Les principales activités sont les suivantes: i) *création d'une unité pour les initiatives économiques (UIE)*. Cette nouvelle unité, directement rattachée à la direction générale du FAES, se composera d'une équipe de base de quatre administrateurs et sera responsable de la coordination et de la gestion des activités du PAIP; ii) *appui au contrôle financier et de gestion, au suivi et à l'évaluation du PAIP*. Le

contrôle financier et de gestion sera assuré par la Direction de l'administration et des finances du FAES. Le système de suivi et d'évaluation sera adapté aux besoins du PAIP. En outre, trois enquêtes nutritionnelles (début, mi-parcours et fin) et deux revues (fin de chaque phase) seront effectuées; iii) *antennes régionales du FAES*. Le PAIP appuiera la mise en place d'antennes régionales du FAES (cinq au maximum) dans les départements en recrutant le personnel de base et en prenant en charge une partie des dépenses de bureau. Ces antennes permettront au FAES de répondre plus rapidement aux demandes des communautés rurales, d'améliorer l'encadrement des activités de terrain et d'assurer la pleine participation des populations cibles.

D. Coûts et financement

24. Les coûts totaux du programme y compris les provisions pour imprévus (17% des coûts de base), sont estimés à 28,1 millions de USD sur une durée de dix ans; pour couvrir ce total, le FIDA accordera un prêt de 21,7 millions de USD (77%), le Gouvernement d'Haïti fournira une contribution de 2,1 million de USD (8%) et les bénéficiaires 4,3 millions de USD (15%). La part en devises représentera 15% des coûts totaux. Les coûts de la première phase de trois ans atteindront 5,2 millions de USD (18% du total).

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités locales	2 561	354	2 915	12	12
B. Appui aux initiatives productives	11 612	1 330	12 942	10	54
C. Appui aux institutions de microfinancement en milieu rural	3 608	1 160	4 768	24	20
D. Coordination et gestion du programme	2 610	901	3 512	26	15
Total des coûts de base	20 391	3 746	24 136	16	100
Provision pour aléas d'exécution	-	-	-	-	-
Provision pour aléas financiers	3 447	570	4 017	14	17
Total des coûts du programme	23 837	4 316	28 153	15	117

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		FAES		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des capacités locales	2 786	81.9	337	9.9	67	2.0	214	6.3	3 404	12.1	405	2 785	214
B. Appui aux initiatives productives	10 394	68.1	—	—	4 160	27.2	711	4.7	15 265	54.2	1 550	13 004	711
B. Appui aux institutions de microfinancement en milieu rural	4 870	90.2	—	—	116	2.1	415	7.7	5 402	19.2	1 333	3 654	415
D. Coordination et gestion du programme	3 644	89.2	—	—	—	—	439	10.8	4 083	14.5	1 028	2 616	439
Total des décaissements	21 695	77.1	337	1.2	4 342	15.4	1 779	6.3	28 153	100.0	4 316	22 058	1 779

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

25. **Passation des marchés.** Les marchés concernant les biens et les travaux seront passés conformément aux directives du Fonds. Les consultants (assistance technique aux microprojets et contrats avec les prestataires de services) seront recrutés conformément aux directives de l'institution coopérante en la matière. Les achats de véhicules et d'équipement seront autant que possible regroupés de façon à obtenir de meilleurs prix. Les travaux de génie civil seront de préférence exécutés par de petites entreprises ou microentreprises et des artisans locaux, en appliquant les dispositions du manuel administratif, comptable et financier du FAES, tel que révisé et approuvé par le FIDA. L'acquisition de véhicules, biens et équipements d'une valeur estimative égale ou supérieure à l'équivalent de 50 000 USD se fera par appel d'offres à l'échelon national, conformément à des procédures acceptables pour l'institution coopérante et le FIDA. Pour les véhicules dont la valeur estimative est inférieure à l'équivalent de 50 000 USD, on appliquera la procédure de consultation de fournisseurs à l'échelon national, après comparaison d'au moins trois offres de prix, conformément aux modalités approuvées par l'institution coopérante et jugées acceptables par le FIDA. La procédure de consultation de fournisseurs à l'échelon national, avec au moins trois offres de prix, sera aussi appliquée aux biens et équipements dont la valeur est estimée à l'équivalent de 5 000 USD mais ne dépasse pas l'équivalent de 50 000 USD, conformément aux modalités approuvées par l'institution coopérante et jugées acceptables par le FIDA. En ce qui concerne enfin les articles d'une valeur ne dépassant pas l'équivalent de 5 000 USD, on procédera à l'achat direct sur le marché local conformément aux modalités et conditions approuvées par l'institution coopérante.

26. Tous les prestataires de services seront recrutés par appel d'offres à l'échelle nationale ou restreint après sélection des partenaires potentiels suivant des procédures de préqualification publiées par domaine thématique au niveau national.

27. **Décaissements.** Un compte spécial en USD sera ouvert par l'emprunteur à la BRH ou auprès d'une banque commerciale de Port-au-Prince, selon des modalités et des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA. Les opérations sur le compte nécessiteront la double signature du directeur général et du directeur administratif et financier du FAES. Le montant autorisé sera de 1,2 million USD. Après l'entrée en vigueur du prêt et sur demande de l'emprunteur, le FIDA déposera un montant de 600 000 USD sur ce compte spécial. Ce montant sera augmenté à concurrence de 600 000 USD une fois que le FIDA aura approuvé l'examen de la première phase. L'emprunteur ouvrira également dans une banque commerciale ou toute autre banque jugée acceptable par le FIDA un compte de programme en gourdes haïtiennes qui recevra les fonds de contrepartie. L'emprunteur devra déposer un montant équivalant à 100 000 USD, ce qui est une condition préalable à l'entrée en vigueur du prêt.

28. **Comptabilité et vérification des comptes.** Le suivi financier du programme reposera sur les procédures comptables les plus récentes et sur un système moderne de contrôle interne de la gestion et des finances et sera placé sous la responsabilité de la direction administrative et financière du FAES. Les procédures comptables et les systèmes informatisés de gestion et de contrôle financier déjà en place au FAES feront l'objet d'une révision lors des activités de démarrage. Un cabinet comptable national appuiera en outre le FAES dans ces tâches pendant l'exécution. La comptabilité et la gestion du programme feront l'objet de vérification annuelle par un cabinet d'audit indépendant de bonne réputation et jugé acceptable par le FIDA, qui sera choisi par appel d'offres international. Les vérifications annuelles porteront sur: i) les comptes et les états financiers du PAIP; ii) les procédures comptables, administratives, financières et de contrôle interne de la gestion; iii) les demandes de retrait, le remboursement des fonds et les requêtes de réapprovisionnement. Le rapport de vérification comportera des opinions séparées sur les états certifiés de dépenses, les modalités de passation des marchés adoptées, l'utilisation du compte spécial et des comptes du programme. Les opinions et les avis concernant la gestion d'ensemble du programme et les systèmes de contrôle financier et de contrôle de gestion interne seront présentés dans une lettre séparée adressée à la direction du FAES.

Les rapports de vérification seront soumis au FIDA dans les six mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire.

F. Organisation et gestion

29. **Organisme d'exécution.** L'organisme d'exécution du programme sera le FAES. À cette fin, une unité d'initiatives économiques (UIE) sera créée au siège du FAES à Port-au-Prince. Elle sera responsable de la coordination et de la gestion du PAIP ainsi que d'autres programmes, sous la responsabilité du PAIP; elle sera directement rattachée au directeur général du FAES et travaillera en étroite collaboration avec les autres directions et antennes régionales. L'unité se composera d'un nombre limité d'agents hautement qualifiés, notamment le coordonnateur du programme, le directeur de l'UIE, trois cadres chargés d'appuyer la mise en oeuvre de chaque composante, un spécialiste du suivi et de l'évaluation et du personnel de soutien.

30. **Antennes régionales.** La création d'antennes régionales est un des volets de la décentralisation du FAES, comme d'ailleurs le transfert des pouvoirs de décision du siège au niveau des départements. Elle facilitera les échanges entre le siège et les organisations de base et les communautés bénéficiant d'un appui. Les antennes participeront aux campagnes de sensibilisation et d'information; elles contrôleront les activités de terrain effectuées par les partenaires sous contrat; elles encadreront et soutiendront les agents des communautés et des organisations de base; elles approuveront le financement des microprojets dans les limites fixées par le manuel d'opérations; elles superviseront l'élaboration et l'exécution des PDC/microprojets; enfin, elles prendront part aux réunions d'évaluation participative et aux forums au niveau de la commune et du département. Afin d'exécuter ces diverses tâches, deux cadres seront recrutés pour chaque antenne.

31. **Conseil d'administration du FAES.** Le conseil d'administration, organe suprême du programme, sera responsable des décisions concernant le personnel, l'approbation du manuel d'opérations, le programme de travail et budget annuel, le financement des microprojets, le suivi et l'évaluation, etc. Le Ministère de l'agriculture sera invité à participer aux réunions du conseil d'administration chaque fois que les problèmes du PAIP seront discutés.

32. **Comités techniques.** Ces comités, placés sous la présidence du FAES, donneront des avis au Conseil d'Administration et au directeur général du FAES. Le comité technique chargé des projets de production s'occupera du renforcement des capacités locales, des approches participatives et de l'appui aux microprojets; il se composera de représentants des ministères compétents (Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, Ministère de l'environnement, Ministère de la planification et de la coopération externe), des organisations de base, des ONG et d'autres projets du même domaine. Le comité technique chargé des microfinances suivra les opérations de la composante correspondante. Il se composera des représentants des organes directeurs et régulateurs (Ministère de l'économie et des finances/BRH), de l'association des banques commerciales et des institutions de microfinancement qui doivent bénéficier de l'appui du programme et de leur association professionnelle.

33. **Forum des donateurs, du gouvernement et des bénéficiaires.** Le FAES assurera une étroite concertation entre les donateurs qui lui offrent un appui, le gouvernement et les bénéficiaires en organisant des réunions annuelles, un site internet et un forum de dialogue électronique. Les principaux objectifs seront les suivants: i) assurer la cohérence des approches et des activités des projets exécutés par le FAES en ce qui concerne la planification participative, le renforcement des capacités des groupes et des communautés, les modalités et les critères d'accès à l'appui aux initiatives productives; ii) renforcer la synergie et la complémentarité entre les donateurs, qu'il s'agisse de questions géographiques ou thématiques; iii) examiner les procédures de suivi et d'évaluation en portant une attention particulière à l'impact; iv) harmoniser les procédures de gestion financière, de contrôle interne et d'établissement des rapports des divers projets exécutés par le FAES.



G. Justification économique

34. Le renforcement simultané des capacités des organisations de base et des communautés – associée à la promotion d'un réseau d'IMF dans les zones rurales et le soutien des initiatives productives des communautés, des microentreprises et des activités commerciales – créera un environnement dynamique pour les activités productives qui sont actuellement en plein marasme à cause des coûts élevés des transactions qui est lui-même dû à l'accès difficile aux marchés, aux services financiers, aux technologies et à l'information. L'apparition d'organisations de base rurales autonomes - et bien gérées - s'occupant d'activités économiques, la promotion des microentreprises, la fourniture de services financiers de proximité et les infrastructures de production gérées collectivement (points d'eau, périmètres d'irrigation, barrages sur les collines, etc) permettront d'accumuler et de redistribuer des revenus au niveau des villages, ce qui constituera la base de départ d'un développement durable et autonome dans les communautés visées.

35. Le programme aura des bénéfices économiques et des impacts variés: i) réduction des coûts des transactions commerciales (grâce surtout à l'accès amélioré aux services financiers et à l'information commerciale); ii) accroissement et diversification de la production agricole; iii) amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des ménages; iv) augmentation des capacités d'investissement des villageois grâce à l'accroissement de la valeur ajoutée retenue au niveau local; v) meilleur accès à l'information, à la formation et aux technologies adaptées, en particulier pour les groupes les plus pauvres; vi) renforcement du pouvoir de négociation des producteurs; vii) amélioration de la situation des femmes et accroissement de leur participation au développement local et à la gestion des organisations de base; viii) réduction de la dégradation des ressources naturelles; enfin, ix) enfin élévation du niveau général d'alphabétisation et d'hygiène permettant de mieux recevoir les innovations techniques et d'économiser des journées de travail.

36. Pendant ses dix années de durée, le programme pourrait toucher plus de 100 sections de communes particulièrement pauvres et environ 600 communautés dont la population totale est estimée à 500 000 personnes. Environ 1 800 élus locaux devraient recevoir une formation à l'approche participative et à la gestion du développement local. Chaque communauté visée devrait bénéficier d'une formation spécialisée à la santé et à la nutrition de base et disposer d'un médiateur intérieur et d'un responsable de l'alphabétisation qui seraient tous deux capables d'exécuter les activités de renforcement des capacités de sensibilisation en toute indépendance. Environ 50 000 personnes supplémentaires devraient apprendre à lire, écrire et compter. Au moins 600 organisations de base devraient être renforcées grâce à la formation directe d'environ 2 000 membres, ce qui permettrait de toucher indirectement au moins 20 000 membres. Les 100 nouvelles IMF créées et les 50 institutions existantes renforcées devraient compter au moins 40 000 membres (dont au moins 30% de femmes); tous les membres auraient accès au petit crédit à court terme pour couvrir les besoins d'urgence et/ou exploiter les possibilités commerciales; environ un tiers d'entre eux auraient accès au crédit de production à court terme et un dixième au crédit à moyen terme accordé directement par les IMF et/ou par d'autres institutions bancaires. Les organismes nationaux appuyant le développement des IMF seront financés par les IMF elles-mêmes et les organisations représentatives de deuxième niveau (fédérations, réseaux d'IMF, etc.) auront été mises en place et fonctionneront de façon autonome.

37. Comme il s'agit d'un programme du MFF qui suivra une approche reposant sur la demande, il est impossible de prévoir avec précision la portée, le volume, les coûts et les résultats des activités du PAIP. Il serait donc peu réaliste d'effectuer une analyse économique ou de prévoir l'augmentation totale de la production et des revenus qui suivra l'intervention du PAIP.

H. Risques

38. Les principaux risques sont les suivants: i) la difficulté de mettre en oeuvre une approche pleinement participative - caractérisée par une démarche ascendante d'établissement des programmes et la responsabilisation des populations – ce qui exige du temps et de l'expérience. Une telle démarche



n'est pas toujours compatible avec la pression exercée pour obtenir des décaissements rapides et la nécessité de présenter rapidement des résultats tangibles. Les agents et les consultants spécialisés qui appuieront la formulation des PDC devront jouer un rôle critique pour aider le FAES à trouver un bon équilibre entre ces divers impératifs. Une approche participative requiert aussi toujours une grande souplesse dans l'établissement des programmes et des crédits budgétaires annuels; ii) il serait possible que plusieurs diagnostics concernant les PDC soient formulés dans une même commune ou une même communauté en raison de la multiplicité de projets qui pourraient se dérouler suivant une approche participative plus ou moins marquée. La coordination entre les divers projets et donateurs est indispensable et sera assurée par les forums qui doivent être créés au niveau départemental ou communal dans le cadre du PAIP; iii) le manque possible de qualifications des prestataires de services et opérateurs partenaires chargés d'exécuter les activités du PAIP; il faudra veiller à ce que ces partenaires soient sélectionnés sur des bases concurrentielles fondées sur un triage préalable et à ce que leurs activités journalières sur le terrain soient suivies attentivement par le FAES grâce à un bon système de suivi et d'évaluation et à la création d'antennes dans les départements et les régions; iv) les rivalités éventuelles entre les autorités locales et les organisations de base et les communautés pourraient retarder la réalisation d'un consensus lors de l'élaboration des PDC et la fixation d'un ordre de priorité des microprojets ou même aboutir à la captation des bénéficiaires du programme par certains groupes aisés; v) l'insuffisance de la prise en charge et de l'entretien des investissements par les promoteurs si les communautés ne sont pas suffisamment impliquées dans la formulation des PDC/microprojets.

I. Impact sur l'environnement

39. Dans la mesure où les investissements du programme concerneront des domaines très variés, il est difficile d'évaluer à l'avance leur impact sur l'environnement. En conséquence, les microprojets feront tous l'objet d'une analyse simplifiée de leur impact sur l'environnement, compte dûment tenu du faible coût unitaire et de la dimension modeste de la plupart de ceux qui sont envisagés. En tout état de cause, un impact positif sur l'environnement constituera des critères de sélection pour le financement. D'après l'examen des domaines d'intervention les plus probables, la plupart des activités du PAIP devraient avoir un impact positif sur l'environnement: i) les microprojets liés à la gestion des terres et à la conservation des sols et des eaux contribueront à limiter la désertification; ii) l'appui à la commercialisation des produits agricoles permettra de tirer un meilleur parti de la production existante ou supplémentaire, ce qui réduira la pression sur les ressources naturelles; iii) l'amélioration de l'irrigation concernera généralement des terres déjà en culture; iv) le renforcement de la productivité sera assuré principalement par l'amélioration de la reconstitution de la fertilité des sols (utilisation de fumier, d'engrais organiques et pratiques culturales respectant l'environnement) et non par l'usage exclusif d'engrais chimiques (qui sont en tout état de cause trop coûteux et dangereux pour les petites exploitations); v) la production biologique et l'intégration entre les cultures et l'élevage seront encouragées; vi) les ouvrages de génie civil (ponceaux, petites pistes) qui pourraient avoir un impact négatif (déboisement et érosion), seront strictement locaux et de dimension modeste; vii) enfin, les quelques infrastructures envisagées qui pourraient produire des eaux usées (marchés, etc.) seront dotées d'installations d'assainissement. Le programme a donc été classé en catégorie B.

J. Aspects novateurs

40. Le programme présente un certain nombre de caractéristiques novatrices: i) une approche réellement participative et orientée par la demande de sorte que l'exécution reposera sur les priorités des bénéficiaires plutôt que sur des objectifs matériels et des emplacements déterminés à l'avance. La participation sera assurée pendant toutes les phases du programme, de l'analyse des obstacles et du potentiel et de la formulation des PDC/microprojets à l'exécution, au suivi et à l'évaluation; ii) création d'un mécanisme financier national (pour les initiatives productives en milieu rural) jouissant d'un statut juridique clair, de l'autonomie financière et administrative et ayant la capacité de renforcer le dialogue avec le gouvernement et les synergies et partenariats avec d'autres donateurs;



iii) un mécanisme flexible de financement de longue durée permettant d'élargir progressivement les activités sur des bases solides à l'issue d'une phase initiale consacrée à l'essai et au perfectionnement des mécanismes afin d'assurer une participation effective; iv) un puissant élément de renforcement des capacités (y compris l'alphabétisation fonctionnelle), dont le calendrier sera défini avec les bénéficiaires; v) la signature systématique de contrats triparties (programme, bénéficiaires et prestataire de services) pour l'exécution des microprojets; vi) la promotion de la mise en place d'institutions de microfinancement de proximité en milieu rural, qui soient créées et gérées par les villageois et ouvertes aux plus pauvres; vii) le renforcement du dialogue entre les acteurs locaux (société civile, organisations de base, élus locaux) au sujet d'actions concrètes grâce à l'organisation de forums de concertation au niveau du département et de la commune.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

41. Un accord de prêt entre la République d'Haïti et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

42. La République d'Haïti est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

43. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République d'Haïti un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-sept millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (17 400 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2041 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 12 avril 2002)

1. Le Gouvernement de la République d'Haïti (le Gouvernement) met à la disposition du FAES (l'Agent principal du programme), les fonds du prêt conformément aux dispositions des programmes de travail et budget annuels (PTBA) et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le programme.
2. L'Agent principal du programme ouvre et tient dans une banque commerciale à Port-au-Prince, ou dans tout autre établissement bancaire acceptable pour le FIDA, un compte courant libellé en gourdes, pour les opérations relatives au programme (le compte de programme). Le coordonnateur du programme est responsable de la gestion du compte de programme. Par ailleurs, le directeur administratif et financier et le directeur général de l'Agent principal du programme sont autorisés à mouvementer le compte de programme sous le principe de la double signature.
3. Outre les fonds provenant du prêt, le Gouvernement met à la disposition des Parties au programme quand cela s'avère nécessaire, des fonds, facilités, services et autres ressources pour exécuter le programme. À cet effet, le Gouvernement effectue un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant en gourdes équivalant à cent mille dollars des États-Unis (100 000 USD) sur le compte de programme pour couvrir les besoins pour la première année de l'exécution du programme et reconstitue d'avance semestriellement le compte de programme en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du programme considérée. Le programme sera inscrit au budget d'investissement consolidé de l'État.
4. L'Agent principal du programme transfère les fonds disponibles et les autres ressources aux Parties au programme conformément aux dispositions des PTBA aux fins d'exécuter la composante appui aux institutions de finance en milieu rural. Des accords subsidiaires seront conclus entre le programme, les institutions financières et les associations légalement constituées selon les lois nationales en vigueur sur le territoire de la République d'Haïti, conformément aux dispositions et au modèle d'accord contenu dans le manuel d'opérations approuvé par le FIDA.
5. Le programme sera basé sur un MFF orienté par la demande des populations et de leurs organisations de base (OB). Sa durée sera de dix ans, divisée en trois phases distinctes: a) la phase I d'une durée de trois ans au cours de laquelle seront testées la stratégie générale de mise en œuvre du programme ainsi que la méthodologie d'élaboration de PDC et de réalisation de microprojets; b) la phase II d'une durée de quatre ans pour l'expansion du programme; c) la phase III d'une durée de trois ans pour la consolidation et le désengagement du programme.
6. Le Gouvernement s'engage à exécuter ou faire exécuter deux revues de fin de phase, l'une en fin de 3^e année d'exécution du programme et l'autre en fin de la 7^e année.
7. Le Gouvernement veille à ce que l'Agent principal du programme soit responsable du suivi interne. Le suivi interne a un caractère permanent et a pour objet de suivre la mise en œuvre des activités du programme. Les bénéficiaires (communautés de base, OB, IMF) et les opérateurs partenaires/prestataires de services les encadrant rendront compte régulièrement de leurs activités aux antennes régionales et à l'unité pour les initiatives économiques (UIE) au moyen de rapports spécifiques dont les éléments essentiels auront été déterminés préalablement dans les contrats liant les opérateurs au programme. La mise en place des outils méthodologiques et des fiches de suivi sera assurée par l'UIE avec l'appui des autres directions de l'Agent principal du programme. Les fiches

devront être complétées sur une base mensuelle alors que les rapports seront remis sur une base trimestrielle. Pour les suivis de la gestion courante du programme, une fréquence plus rapprochée de communication est nécessaire et serait assurée par i) une réunion hebdomadaire de l'UIE et des cadres de l'Agent principal du programme concernés par le programme, ii) une réunion mensuelle ouverte aux responsables d'antennes et aux opérateurs principaux. Le cadre du programme chargé du suivi-évaluation, en étroite collaboration avec le coordonnateur, devra produire des notes mensuelles, un rapport analytique à chaque trimestre et un rapport annuel en appui à la préparation du rapport d'activités annuel du programme. Le responsable du suivi-évaluation du programme travaillera au sein de la direction du suivi-évaluation de l'Agent principal du programme. Le système de suivi-évaluation du programme reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques.

8. Les activités d'évaluation comprendront des évaluations internes régulières menées en utilisant les ressources en personnel de l'Agent principal du programme (antennes et directions) selon des méthodes participatives. Des évaluations externes seront sous-traitées à des consultants et bureaux d'études nationaux compétents. Dans les deux cas, elles seront conduites de manière périodique, généralement sous la forme d'études et enquêtes thématiques et d'ateliers annuels de suivi et évaluation participatifs. Les documents d'évaluation interne et externe seront présentés aux comités techniques et d'orientation, aux bailleurs de fonds, à l'Institution coopérante et au FIDA.

9. Conformément aux procédures nationales habituelles en matière d'aide au développement, le Gouvernement assure la prise en charge des taxes liées aux importations, aux acquisitions de biens et services, et aux travaux de génie civil financés par le prêt par règlement de ces droits et taxes aux fournisseurs.

10. Si le Gouvernement n'a pas fourni en temps utile les rapports d'audit exigés et si le FIDA, après consultation avec le Gouvernement estime qu'il n'est pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable, le FIDA ou l'Institution coopérante au nom du FIDA peut engager les auditeurs indépendants de son choix pour procéder à l'audit des comptes du programme. À cet effet, le Gouvernement et les Parties au programme mettent sans délai à la disposition des auditeurs et à leur demande, tous les documents financiers et autres, leur accordent les droits et privilèges des agents du FIDA et, en outre, coopèrent pleinement à la réalisation d'un tel audit. Le FIDA met le rapport d'audit à la disposition du Gouvernement dès son achèvement. Le FIDA prélève du compte de prêt, au nom du Gouvernement, le montant des frais d'audit, le Gouvernement autorise le FIDA à effectuer de tels prélèvements.

11. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend dans le cadre du programme, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

12. Le Gouvernement s'engage à informer sans délai et par écrit le FIDA de tout changement proposé concernant le mandat, la structure, le fonctionnement et les opérations du FAES. Il est convenu et accepté que lesdits changements puissent entraîner des modifications des documents relatifs au prêt, voire l'annulation du prêt.

13. Le Gouvernement veille à ce que l'Agent principal du programme assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les règles en vigueur sur le territoire de la République d'Haïti.

14. Le Gouvernement veille à ce que l'Agent principal du programme s'engage à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du programme.

15. Les relations sociales et économiques entre les femmes et les hommes et la participation des femmes dans le processus de prise de décisions pour des activités de développement et de financement rural seront intégrées à toutes les étapes de la prise de décision et de la gestion du programme. Pour éviter toute exclusion des femmes, des critères seront établis pour s'assurer de la participation des femmes dans le choix des microprojets prioritaires au niveau local et pour leur permettre un accès systématique aux financements du programme. Chacune des Parties au programme veillera à ce que les femmes soient représentées dans les activités du programme et qu'elles en reçoivent les justes bénéfices.

16. Le Gouvernement, à travers l'Agent principal du programme, prépare un projet de manuel d'opérations qui prévoit les modalités pour la mise en œuvre du programme et notamment:

- i) les procédures et étapes pour la mise en œuvre de l'approche participative et de développement communautaire pour l'élaboration de PDC et l'identification de microprojets qui répondent aux priorités identifiées par les communautés villageoises et OB;
- ii) la mise en place et les modalités de fonctionnement du financement des microprojets, y compris notamment, les critères d'éligibilité des microprojets, les procédures de décaissements et un modèle de convention tripartite que signeront les groupements, les OB bénéficiaires et le programme;
- iii) l'élaboration d'un manuel de procédures et des guides de formation pour la mise en place et les modalités de fonctionnement des nouvelles IMF y compris notamment, l'élaboration d'un modèle d'accord subsidiaire entre les IMF et le programme.

17. Le manuel d'opérations du programme est soumis au FIDA pour avis et approbation avant son adoption. Une fois approuvé, le manuel d'opérations régira l'exécution du programme. À cet effet, le Gouvernement s'engage à observer les dispositions du manuel d'opérations du programme ou veille à ce qu'elles soient observées par les différents acteurs impliqués dans l'exécution du programme.

18. Le Gouvernement veille à ce que l'Agent principal du programme i) assure la cohérence et la complémentarité entre le manuel administratif, comptable et financier de l'Agent principal du programme et le manuel d'opérations du programme, ii) effectue une révision de son manuel administratif, comptable et financier afin de refléter les particularités du programme, iii) mette en place un système de suivi interne et d'évaluation interne-externe du programme.

19. La nomination et le changement du personnel cadre (le coordonnateur, les cadres d'appui à la réalisation, le chargé du suivi-évaluation de terrain) nécessitent l'avis du FIDA. Le personnel cadre sera recruté sur concours après publication de vacances de postes dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Agent principal du programme. Tous les contrats seront à durée déterminée, de un à deux ans maximum, renouvelables en fonction des performances atteintes. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures de l'Agent principal du programme. Les fonctionnaires du Gouvernement pourront offrir leurs candidatures pour les postes ci-haut mentionnés mais s'ils sont sélectionnés, ils devront demander leur disponibilité pour la durée du contrat les liant au programme.

20. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables aux décaissements des fonds du prêt:

- a) aucun retrait ne sera effectué sur l'ensemble des catégories de décaissement avant que le projet de manuel d'opérations n'ait été finalisé;
- b) aucun retrait ne sera effectué sur la catégorie de décaissement XI avant que les conditions préalables (déclencheurs) du passage de la phase I à la phase II n'aient été rencontrées à la satisfaction du FIDA;
- c) aucun retrait ne sera effectué sur la catégorie de décaissement XII avant que les conditions préalables (déclencheurs) du passage de la phase II à la phase III n'aient été rencontrées à la satisfaction du FIDA.

21. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) l'UIE a été formée et le coordonnateur a été sélectionné à la satisfaction du FIDA et conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
- b) le compte de programme a été ouvert;
- c) les fonds de contrepartie au titre de la première année du programme sont déposés dans le compte de programme;
- d) le manuel administratif, comptable et financier de l'Agent principal du programme a été révisé à la satisfaction du FIDA; et
- e) un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République d'Haïti, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.

22. Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, notamment lorsque l'un des faits suivants se produit:

- a) les recommandations des revues de phases prévues à l'accord de prêt n'ont pas été mises en œuvre dans les délais prescrits ou à la satisfaction du FIDA;
- b) le plan d'action prévu à l'accord de prêt:
 - i) n'a pas été approuvé par le FIDA;
 - ii) n'a pas été rédigé et soumis au FIDA pour approbation dans les délais prescrits;
 - iii) n'a pas été mis en œuvre à la satisfaction du FIDA;
 - iv) n'a pas été mis en œuvre dans les délais prescrits.
- c) le manuel d'opérations ou l'une de ses dispositions a été suspendu, résilié en tout ou en partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

HAITI

Land area (km² thousand) 2000⁽¹⁾	28	GNI per capita (USD) 2000⁽¹⁾	510
Total population (million) 2000⁽¹⁾	8.0	GNP per capita growth (annual %) 2000⁽¹⁾	1.7 ^(a)
Population density (people per km²) 2000⁽¹⁾	289	Inflation, consumer prices (annual %) 2000⁽¹⁾	13.7
Local currency	Haitian gourde (HTG)	Exchange rate: USD 1.00 =	HTG 26
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (av. annual population growth rate) 1980-99 ⁽²⁾	2.0	GDP (USD million) 2000 ⁽¹⁾	3 826
Crude birth rate (per thousand people) 2000 ⁽¹⁾	31 ^(a)	Average annual rate of growth of GDP ⁽²⁾	
Crude death rate (per thousand people) 2000 ⁽¹⁾	13 ^(a)	1980-90	0.0
Infant mortality rate (per thousand live births) 2000 ⁽¹⁾	70 ^(a)	1990-99	-1.3
Life expectancy at birth (years) 2000 ⁽¹⁾	53 ^(a)	Sectoral distribution of GDP 2000 ⁽¹⁾	
Number of rural poor (million) (approximate) ⁽¹⁾	3.4	% agriculture	30 ^(a)
Poor as % of total rural population ⁽²⁾	66	% industry	20 ^(a)
Total labour force (million) 2000 ⁽¹⁾	3.5	of which % manufacturing	7 ^(a)
Female labour force as % of total 2000 ⁽¹⁾	43	% services	50 ^(a)
Education		Consumption 2000 ⁽¹⁾	
School enrolment, primary (% gross) 2000 ⁽¹⁾	n.a.	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	7 ^(a)
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2000 ⁽¹⁾	50	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	100 ^(a)
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	-7 ^(a)
Daily calorie supply per capita, 1997 ⁽³⁾	1 869	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2000 ⁽¹⁾	n.a.	Merchandise exports 2000 ⁽¹⁾	170
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2000 ⁽¹⁾	n.a.	Merchandise imports 2000 ⁽¹⁾	1 130
Health		Balance of merchandise trade	-960
Health expenditure, total (as % of GDP) 2000 ⁽¹⁾	4.2	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people) 1999 ⁽¹⁾	0.07	before official transfers 1999 ⁽¹⁾	-261 ^(a)
Population without access to safe water (%) 1990-98 ⁽³⁾	63	after official transfers 1999 (1)	-38 ^(a)
Population without access to health services (%) 1981-93 ⁽³⁾	55	Foreign direct investment, net 1999 ⁽¹⁾	n.a.
Population without access to sanitation (%) 1990-98 ⁽³⁾	75	Government Finance	
Agriculture and Food		Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 ⁽¹⁾	n.a.
Food imports (% of merchandise imports) 1999 ⁽¹⁾	n.a.	Total expenditure (% of GDP) 1999 ⁽¹⁾	n.a.
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1998 ⁽¹⁾	144	Total external debt (USD million) 1999 ⁽¹⁾	1 191
Food production index (1989-91=100) 2000 ⁽¹⁾	95.7	Present value of debt (as % of GNI) 1999 ⁽¹⁾	17
Cereal yield (kg per ha) 2000 ⁽¹⁾	914	Total debt service (% of exports of goods and services) 1999 ⁽¹⁾	10.6 ^(a)
Land Use		Lending interest rate (%) 2000 ⁽¹⁾	25.1
Arable land as % of land area 1998 ⁽¹⁾	20.3	Deposit interest rate (%) 2000 ⁽¹⁾	11.9
Forest area (km ² thousand) 2000 ⁽²⁾	1		
Forest area as % of total land area 2000 ⁽²⁾	3.2		
Irrigated land as % of cropland 1998 ⁽¹⁾	8.2		

Notes: (a) Data are for years or periods other than those specified.
n.a. = information not available

SOURCES:

- (1) World Bank, *World Development Indicators* database
- (2) World Bank, *World Development Indicators*, 2001
- (3) UNDP, *Human Development Report*, 2000

PREVIOUS IFAD FINANCING TO HAITI

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Cul de Sac Irrigation and Agricultural Development Project	IDB	IDB	HC	24 Oct 78	24 Apr 79	15 Dec 89	L - I - 4 - HAI	USD	3 500 000	100%
Food Crops Intensification Project	IFAD	UNOPS	HC	17 Dec 81	11 Feb 83	30 Sep 97	G - I - 88 - HA	SDR	1 220 000	100%
Food Crops Intensification Project	IFAD	UNOPS	HC	17 Dec 81	11 Feb 83	30 Sep 97	L - I - 88 - HA	SDR	12 000 000	90.6%
Northern Region Rural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	21 Apr 83	06 Jan 84	31 Dec 89	L - I - 126 - HA	SDR	4 650 000	99.3%
Small-Scale Irrigation Schemes Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 89	10 May 96	30 Sep 02	G - I - 10 - HA	USD	50 000	90.5%
Small-Scale Irrigation Schemes Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 89	10 May 96	30 Sep 02	L - I - 241 - HA	SDR	8 200 000	64.5%
Food Crops Intensification Project - Phase II	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 98	05 Sep 01	31 Mar 08	G - I - 67 - HT	USD	100 000	100%
Food Crops Intensification Project - Phase II	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 98	05 Sep 01	31 Mar 08	L - I - 496 - HT	SDR	10 950 000	07.2%



CADRE LOGIQUE

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
1. OBJECTIF GLOBAL			
Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale à travers une amélioration durable des revenus et leur diversification, en particulier des plus pauvres et une restauration et une gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages - Accroissement de la production et des revenus - Diversification des revenus - Amélioration de la situation des femmes et des plus démunis - Amélioration de la gestion des ressources naturelles - Amélioration de la situation nutritionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles nationales - Etudes et enquêtes d'évaluation de l'impact - Revues de fin de phase - Rapport d'achèvement du Programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte socio-politique et économique stable - Application des mesures de promotion du secteur privé - Politique de décentralisation effective - Reconnaissance légale des OB et IMF - Synergie avec les programmes nationaux et sectoriels
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. Les capacités d'auto- promotion et d'auto- développement des populations rurales et de leurs organisations à la base (OB) sont renforcées , en particulier les populations les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de structuration, d'organisation interne et de viabilité sociale et économique des OB - Niveau des capacités des communautés à planifier, mettre en œuvre et gérer des investissements communautaires (PCD/PMP) - Degré de participation des femmes et des plus vulnérables à la dynamique de développement - Pérennité de la dynamique suscitée par le Programme - Degré d'implication et d'efficacité des instances communales et départementales dans le développement local 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des opérateurs spécialisés - Rapports de suivi interne - Enquêtes spécifiques d'évaluation - Revues de fin de phase - Rapports et documents de diagnostic et planification participatifs (DPP) - Dossiers des micro- projets - Revues de fin de phase 	<ul style="list-style-type: none"> - OPS confirmés et qualifiés disponibles sur le marché - Adhésion des populations à l'approche - Formation dispensée adaptée aux besoins des populations - Capacités des groupes vulnérables à contribuer aux investissements - Pas de conflits majeurs entre groupes sociaux, élus locaux, communautés, etc.
3.L'accès durable à des services financiers de proximité des populations rurales pauvres et en particulier des femmes est facilité	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'adaptation des produits financiers aux groupes cibles, et accès effectif des plus démunis - Niveau des capacités d'autogestion des IMF - Degré et perspectives d'autonomie financière des IMF - Durabilité, dynamique et viabilité du réseau IMF (y inclus leur structure faitière) - Professionnalisation des services d'appui aux IMF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du PAIP - Rapports des opérateurs spécialisés - Audits des IMF - Rapports de contrôle de la BRH - Revues de fin de phase 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapidité de la mise en place des appuis prévus - Agrément des IMF par les autorités de tutelle - Création d'une structure faitière des IMF - Conditions d'adhésion et d'octroi du crédit adaptées aux caractéristiques des groupes-cibles
2. Les conditions de la production agricole et non agricole , de la transformation des produits, de la diversification des revenus ruraux et de la commercialisation sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'adoption de systèmes de production adaptés aux ressources naturelles et niveau de diversification des SP - Niveau de contribution des investissements (microprojets – MPs) à l'amélioration des conditions de production - Rentabilité sociale et économique des investissements appuyés par le FAES et autres intervenants - Niveau de contribution des services financiers (IMF) au développement des activités économiques de production, de transformation et de commercialisation - Niveau de diminution du coût des transactions commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du PAIP - Rapport des opérateurs - Rapports des services du MARNDR - Enquêtes d'impact spécifique (S/E) - Revue de fin de phase 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalité des résultats de la recherche – action et autres actions d'appui - Rythme et consistance du financement des MPs - Envergure du concours des crédits IMF - Prix et disponibilité des intrants - Capacité des marchés et évolution des prix des produits agricoles



Résumé descriptif	Résultats/indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
3. RÉSULTATS			
Composante 1			
R 1 La méthodologie de planification des initiatives communautaires est adoptée et appliquée et progressivement prise en charge par les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communautés dotées d'un PDC par commune et section communale - Nombre d'animateurs mobilisés et formés - Pertinence de l'approche proposée pour l'élaboration des PDCs et degré d'adhésion et de maîtrise par les animateurs et les populations - Niveau de participation des femmes et des jeunes à l'élaboration des PDCs - Durée et coût moyen de l'élaboration des PDCs 		
R 2 Le taux d'alphabétisation des populations ciblées est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'alphabétiseurs formés et mobilisés et communautés touchées - Nombre de sessions et de participants par catégorie (dirigeants d'OB, femmes, jeunes, autres) - Nombre total de bénéficiaires ayant achevé le cycle et taux de réussite par communauté et par catégorie de bénéficiaires - Coût de l'alphabétisation et contribution des communautés - Qualité de l'enseignement et conditions de déroulement des sessions (absentéisme, conditions matérielles, matériel didactique, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du PAIP - Rapports des opérateurs spécialisés mobilisés - Rapport du suivi-évaluation (synthèse du contenu PDC et MP, des ateliers et séminaires de S-E participatif...) - Rapports sur les IMF 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et compétences des opérateurs spécialisés - Efficacité des équipes locales pour l'appui à la réalisation des DPP - Bonne compréhension par les OB et les acteurs locaux des objectifs et approche du Programme - Participation active des bénéficiaires aux formations (y inclus alphabétisation), plus particulièrement des femmes et des groupes vulnérables
R 3 Les actions de formation ont contribué au renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des OB	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de sensibilisation et de formation par thème et par communauté - Nombre de bénéficiaires par catégorie(dirigeants OB, femmes, jeunes, autres) - Nombre de voyages d'étude (Haïti et étranger), et nombre et qualité des participants - Coût des actions de sensibilisation et de formation - Degré de satisfaction des participants selon les thèmes 		
R 4 Les actions du programme ont contribué au renforcement des capacités des instances locales et des élus locaux en matière de gestion du développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et fréquence des forums communaux et départementaux, thèmes et nombre et qualité des participants - Nombre et fréquences des ateliers nationaux, thèmes, nombre et qualité des participants - Coût des forums et des ateliers - Degré de satisfaction des participants aux forums et aux ateliers - Degré de contribution de ces manifestations à la bonne marche du programme (principaux résultats opérationnels) 		



Résumé descriptif	Résultats/indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
Composante 2			
R 5 Les PDCs sont traduits en micro-projets élaborés selon une approche participative avec l'appui du Programme	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MP en cours d'élaboration et MPs finalisés et présentés pour financement au FAES (total et par commune) - Durée et coût d'élaboration des MPs - % MP par rapport aux actions inscrites au PDC - Volume des investissements sollicités par MP et total/ Investissements totaux - Répartition des MPs et investissements sollicités par type/secteur d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du PAIP 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manuel de procédures de financement simple et adapté
R 6 Les investissements identifiés à la base (MP) bénéficient de l'appui technique et financier du FAES	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et % MPs financés et investissements accordés/ sollicités - Répartition des MPs et investissements retenus par type/secteur d'activité - Délai de réponse du FAES et délai de réalisation - Volume et qualité de l'appui technique à la mise en œuvre - Nombre et catégories des bénéficiaires directs et indirects des MPs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des opérateurs spécialisés - Rapports de campagne agricole du MARNDR (DDA/BAC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des procédures du PAIP par tous les acteurs - Rapidité dans la mise en place des financements
R 7 Les communautés et leurs organisations contribuent efficacement à la mise en œuvre des MPs	<ul style="list-style-type: none"> - Nature et % de la contribution des communautés au financement des MPs - Types d'organisation de la mise en œuvre et de l'exécution des travaux - Degré de participation des OB à la gestion des fonds - Degré de participation des jeunes et des femmes à la mise en œuvre - Nature de la contribution des instances locales et des élus à la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports suivi-évaluation (synthèse dossiers MP, suivi – évaluation participatif., enquêtes spécifiques, etc.) - Documents financiers du FAES 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des contributions locales dans les délais et normes convenues - Disponibilité et qualification de petits entrepreneurs locaux
R8 Les activités transversales et d'accompagnement contribuant au développement agro-pastoral sont menées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et thèmes d'études et de conventions de recherche- action - Nature des technologies nouvelles de production mises au point et diffusées - Nombre de boutiques d'intrants implantées et nature et volume d'activité - Nature et volume des activités d'information commerciale réalisées - Nature et volume des autres activités d'appui à la commercialisation 		
Composante 3			
R 9 Un réseau de nouvelles IMF et d'IMF existantes consolidées est opérationnel et financièrement viable et autonome	<ul style="list-style-type: none"> - IMF existantes sélectionnées après étude et consolidées/ IMF totales et adhérents - Nombre IMF créées et effectif des adhérents et évolution - Proportion des femmes dans les 2 types - Taux d'adhésion (nombre adhérents/effectif groupes cibles) - Ratios de situation financière des IMF (capitalisation, autonomie financière, portefeuille, encours, taux d'intérêt, taux de remboursement, réserves, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des opérateurs de suivi de proximité des IMF 	<ul style="list-style-type: none"> - Délai d'élaboration et degré d'adaptation du cadre réglementaire - Délai des procédures d'agrément des IMF
R 10 L'accès des populations défavorisées au crédit se développe suivant un processus progressif	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de bénéficiaires - Proportion des femmes et jeunes bénéficiaires - Montants moyens des crédits accordés et volume - Types d'activités et secteurs financés - Taux de pénétration (nombre de bénéficiaires/ nombre d'adhérents) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E et d'activités de la structure d'expertise nationale - Comptabilité des IMF appuyés 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification des opérateurs spécialisés
R 11 Les actions d'accompagnement (études, appuis) ont été mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Études réalisées - Délais de mobilisation et qualité des appuis techniques mobilisés - Actions d'appui et de formation ciblant les cadres BRH - Délai de mise en place et efficacité de la structure faîtière des IMF - Délai et rythme d'agrément des IMF par le BRH - Efficacité du système de suivi des IMF 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de partenaires financiers crédibles - Complémentarité entre le financement FAES des IMF et des autres sources de crédit





Résumé descriptif	Résultats/indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
Composante 4			
R 12 Les ressources et mécanismes de gestion des ressources du programme et de mise en œuvre des activités sont mis au point et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines mobilisées pour la coordination et la gestion par le FAES (DIE et antennes régionales), opérationnalité et coût - Équipements et moyens de fonctionnement mobilisés et coût - Nombre d'OPS (et qualifications) et de consultants mobilisés par thème, efficacité et coût - Activités de formation au niveau de l'CG et bénéficiaires - Opérationnalité du système de gestion et du manuel de procédures du Fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques du PAIP - Rapports de supervision - Audits annuels - Notes et recommandations des comités techniques - Revues de fin de phase 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapidité dans la mise en place des moyens humains et matériels - Bonne organisation dans la gestion des contrats - Bonne répartition des tâches entre l'UCG et les antennes régionales (décentralisation) - Efficacité des forums départementaux et communaux - Bonne coopération avec les autres ministères
R 13 Les instances et mécanismes de coordination et de suivi-évaluation sont établis et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des réunions des comités techniques et niveau de participation des instances concernées - Niveau d'activité des forums communaux et départementaux - Niveau d'activité et de fonctionnalité du système de suivi-évaluation - Niveau de collaboration avec les autres bailleurs de fonds - Fréquence des missions de supervision 		
4. ACTIVITÉS			
	Budget Millions de USD		
A. Renforcement des capacités locales	Composante A	3,4	
B. Appui aux initiatives productives à la base et au développement agricole	Composante B	15,3	
C. Appui aux institutions de microfinance rurales	Composante C	5,4	
D. Coordination et gestion du Programme	Composante D	4,1	
	Total	28,1	



ORGANISATION ET GESTION

A. Organisation générale et agence d'exécution

1. L'agence d'exécution du programme sera le FAES. Les avantages de l'ancrage du PAIP au FAES sont nombreux : (i) développement du guichet "productif" du FAES pour renforcer la complémentarité des actions sociales et économiques financées par l'institution et ainsi apporter un appui plus complet aux communautés; (ii) utilisation d'une institution autonome administrativement et financièrement déjà existante (plutôt que d'en créer une nouvelle) qui a pu démontrer sa capacité à gérer des fonds importants à la satisfaction des institutions financières internationales, permettant ainsi une meilleure efficacité, une opérationnalité immédiate et des économies d'échelle (utilisation de services administratifs, comptables et logistiques communs); (iii) meilleure lisibilité et efficacité de la mise en œuvre des politiques sectorielles du gouvernement, dont celle de développement rural, d'appui à la microfinance, et d'appui au développement local; (iv) renforcement de la synergie et de la complémentarité entre les bailleurs de fonds qui participent au financement du FAES.
2. La structure et les principes organisationnels de la mise en œuvre du PAIP seraient les suivants:
 - Le PAIP disposera d'un personnel technique propre (au siège et dans les antennes) mais inséré dans la structure du FAES : en effet les expériences des autres pays (Bolivie, Ghana, etc.) ont montré des difficultés lorsqu'une institution, principalement axée sur la promotion des actions sociales, doit mettre en œuvre des microprojets productifs et, qui exigent des méthodes de travail, des compétences et une organisation différentes;
 - En attendant la réorganisation (à l'étude) du FAES qui pourrait s'avérer longue¹, le FAES mettra en place une unité pour les initiatives économiques (UIE), composée d'un personnel très réduit et rattachée directement à la Direction générale, chargée notamment de la coordination du PAIP. L'UIE travaillera en appui aux autres Directions pour la mise en œuvre du PAIP: elle administrera les ressources FIDA, du Trésor, et d'éventuels autres bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PAIP et, plus généralement, des appuis aux initiatives économiques et productives. A terme, lors de la réorganisation, cette unité pourrait se transformer en une Direction des initiatives économiques (DIE)²;
 - Le FAES mettra en place des antennes départementales (bureaux décentralisés) qui serviront autant le PAIP que le FAES tout entier : trois durant la première phase, dans les départements où débiteraient les activités du PAIP, puis deux autres dans la phase d'extension des activités. Au vu des implications financières, ce thème devra être négocié avec les autres bailleurs de fonds du FAES. Ces antennes seront dotées d'un pouvoir décisionnel (limité) sur l'attribution des financements en faveur des microprojets, tels que définis dans le manuel d'opération du PAIP;
 - Deux comités techniques seront institués pour permettre aux acteurs concernés (communautés de base et IMF appuyées, administration, ONG et projets concernés) de participer au pilotage stratégique et au suivi de l'exécution du PAIP, en matière d'appui aux initiatives productives et de renforcement des capacités locales d'une part, et d'appui aux institutions de microfinance rurale, d'autre part;
 - Le Ministre de l'agriculture participerait au Conseil d'administration du FAES quand les problèmes du PAIP y seront discutés;
 - Un espace de concertation entre le GDH, le FAES et les bailleurs de fonds serait mis en place;

¹ La réflexion sur la réorganisation du FAES est appuyée par une consultation financée par la Banque mondiale; tout changement de la structure organisationnelle actuelle nécessiterait sans doute une modification du décret-loi portant création du FAES, voire une approbation du Parlement.

² Cette direction pourrait aussi s'intituler: Direction d'appui aux initiatives productives ou Direction du développement économique.



- Les procédures générales du FAES seront applicables au PAIP (politique de ressources humaines, comptabilité, finances, etc.). Cependant, les fonds FIDA pour le PAIP seront clairement identifiés dans la comptabilité du FAES et ne pourront pas être utilisés à d'autres fins (santé et éducation, qui pourront être financés par le volet social du FAES);
- La mise en œuvre et la gestion des fonds du PAIP se fera en suivant un manuel d'opérations (MO) propre, décrivant notamment les critères d'éligibilité et les procédures spécifiques pour l'appui aux initiatives productives et aux IMF.

B. Coordination et gestion du Programme

Unité pour les initiatives économiques - UIE (Direction des initiatives économiques -DIE)

3. L'unité pour les initiatives économiques en milieu rural (UIE, future DIE), à créer, serait responsable de la coordination et de la gestion du PAIP et de tous les autres programmes ayant pour thème l'appui aux initiatives productives et économiques (indépendamment des sources de financement). Travaillant en étroite collaboration avec les autres Directions et les antennes pour la mise en œuvre du PAIP, l'UIE aura en conséquence un personnel très réduit mais hautement qualifié: (i) un responsable de l'unité, coordinateur du PAIP; (ii) trois cadres d'appui à la réalisation (deux durant la 1ère phase), coordonnant chacun une composante et/ou supervisant des zones géographiques ciblées, ayant des domaines de compétences complémentaires et couvrant le champ des différentes activités du PAIP; (iii) un cadre de suivi-évaluation, travaillant en étroite collaboration avec ses collègues des antennes régionales et des autres directions du FAES; et (iv) du personnel d'appui: deux secrétaires (dont une de direction) et deux chauffeurs. Tous les cadres seront sensibilisés à la thématique genre, en sus des capacités professionnelles exigées par leur poste.

Antennes régionales/départementales du FAES

4. En ce qui concerne le PAIP, le rôle des antennes serait le suivant: (i) faciliter les échanges d'information et de documentation entre les communautés/OB appuyées par le PAIP et le siège du FAES (demandes d'appui et de financements, document de PDC, de MP, etc.); (ii) participer aux campagnes de sensibilisation et d'information de la population et des partenaires locaux (élus, projets, etc.); (iii) suivre sur le terrain l'activité des OPS contractés par le PAIP, et préparer régulièrement des notes de suivi des ces prestataires pour l'UIE; (iv) apporter tout appui nécessaire aux animateurs communaux et aux animateurs-relais dans les communautés pour la réalisation de leurs tâches respectives; (v) approuver le financement des MPs productifs, dans les limites établies dans le manuel d'opération du PAIP; (vi) superviser l'état d'avancement de l'élaboration et la mise en œuvre des PDCs/MPs par rapport aux calendriers prévus et fournir toute assistance nécessaire pour faciliter leur mise en œuvre; (vii) participer aux séances d'évaluation participatives dans les communautés avec les animateurs, en établir la synthèse annuelle et en communiquer le résultat à au siège; (viii) animer les forums de concertation communaux et départementaux pour le suivi et la programmation participative du PAIP. Le personnel des antennes régionales pris en charge par le PAIP serait limité à quatre personnes: un responsable d'antenne, un adjoint ayant des compétences techniques et administratives, un chauffeur et un gardien.

Comités techniques et d'orientation

5. Les deux comités techniques se réuniraient suivant les besoins (au moins une fois par an) et auraient un rôle consultatif : ils émettraient des avis sur les programmes de travail et budgets annuels (PTBA), les approches et stratégies de mise en œuvre, le manuel d'opération du PAIP, les rapports d'activités techniques et financières, les activités et rapports de suivi et d'évaluation, les études et enquêtes réalisées par le programme, etc. Leurs remarques et suggestions seraient transmises à la direction et au conseil d'administration du FAES. Leur secrétariat sera assuré par le FAES



6. **Comité technique pour les projets productifs.** Ce comité serait compétent dans les domaines du renforcement des capacités locales, de l'approche participative et des appuis aux microprojets productifs. Il comprendrait les représentants: (i) des ministères concernés : MARNDR, MDE, MPCE, MTP; (ii) des organisations de base (OB) appuyées par le PAIP; (iii) des ONG et projets actifs en matière d'approche participative, de développement local et rural, d'appui à la production, à la commercialisation et aux initiatives économiques de base, et de protection de l'environnement.

7. **Comité technique pour la microfinance.** Ce comité suivrait la mise en œuvre de la composante microfinance du PAIP. Il comprendrait des représentants : (i) du MEF; (ii) de la BRH et des instances spécialisées qui lui sont rattachées; (iii) de l'association professionnelle des banques; (iv) des dirigeants élus des IMF encadrées par le Programme; et (v) de l'association professionnelle des IMF haïtiennes, dont le PAIP favorisera la création.

Conseil d'Administration (CA) du FAES

8. Prenant en considération l'importance qui sera donnée au financement des activités productives en milieu rural, il est proposé que le Ministre de l'agriculture (ou son représentant) soit invité au CA du FAES chaque fois que les problèmes du PAIP y seront discutés. Pour les décisions importantes concernant le PAIP (approbation du PTBA, du manuel d'opération, décisions relatives au suivi et évaluation, au personnel de l'UIE, etc.), le CA s'engagerait à prendre en considération les suggestions des comités techniques et à recevoir la non-objection du FIDA sur les décisions fondamentales, conformément aux clauses prévues à l'accord de prêt.

Comité d'approbation des projets (du FAES)

9. Le responsable de l'UIE sera membre de plein droit du Comité d'approbation des projets. Dans le cadre de la décentralisation du FAES, ce comité déléguera vers les responsables d'antennes régionales la faculté d'approuver une partie des projets productifs, tels que défini dans le manuel d'opérations du PAIP et dans les limites budgétaires accordées annuellement (PTBA).

Espace de concertation des bailleurs de fonds

10. Une concertation entre le GDH, le FAES et les bailleurs de fonds participant à son financement (y compris les bénéficiaires en tant que cofinanciers des microprojets) serait organisée de manière périodique par le FAES et le MPCE afin de : (i) renforcer la coordination et la cohérence des approches, méthodologies et procédures pour l'appui aux communautés mises en œuvre dans le cadre des différents programmes exécutés par le FAES sur financement externe, notamment en matière de ciblage, d'éligibilité au financement, de modalités d'appui aux communautés, en particulier en ce qui concerne les projets productifs; (ii) assurer la complémentarité des financements des BDF et rechercher d'éventuels financements additionnels (dons pour l'assistance technique en particulier); (iii) veiller à un équilibre entre les appuis sociaux et économiques du FAES; (iv) examiner la compatibilité/complémentarité entre les PTBA et les manuels d'opérations des différents programmes exécutés par le FAES; (v) veiller à l'harmonisation des procédures et règles internes du FAES applicables à ces derniers en ce qui concerne les ressources humaines (recrutement, promotion, renvoi, frais de déplacement), ainsi que la gestion comptable et financière; (vi) appuyer l'amélioration continue du système de suivi et d'évaluation des différents programmes, en attachant une grande importance à l'évaluation d'impact auprès des bénéficiaires, notamment par la promotion de méthodes participatives; (vii) faire circuler entre les différents bailleurs les rapports d'exécution technique et financiers, de suivi et d'évaluation interne et externe et les différentes études concernant les différents programmes en exécution; (viii) présenter toute recommandation au Président du Conseil d'administration du FAES sur tous les points précédents et d'autres jugés utiles.

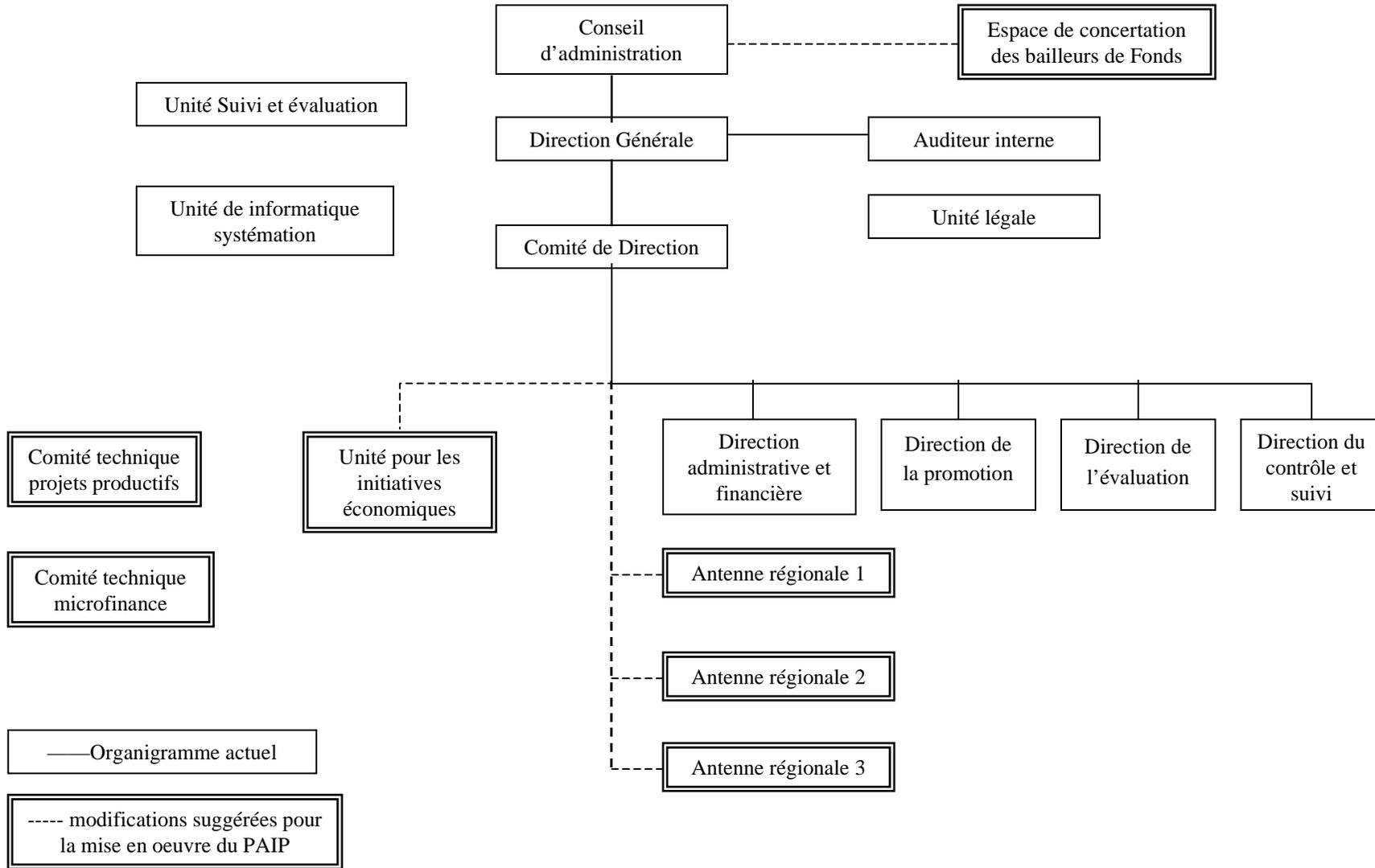
11. La concertation prendrait la forme de réunions de discussion et d'échanges d'expériences (au moins une fois par an) et, entre les réunions, d'un forum de discussion sur internet avec distribution d'informations par courrier électronique aux intéressés et/ou d'un site internet interactif.



APPENDIX IV

Participeraient à ces réunions (au réseau électronique) des représentants : (i) des ministères concernés (MEF, MARNDR, MPCE, BRH, MDE); (ii) des bailleurs de fonds appuyant le FAES (BID, FIDA, BM, etc.); (iii) des communautés et OB appuyés par le PAIP, dans la mesure où ces acteurs participent au financement du programme; (iv) le Directeur général du FAES et les Coordinateurs des différents programmes exécutés par le FAES (dont le PAIP).

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME





CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES MICROPROJETS

Tableau 1: Liste des projets exclus du financement du Programme

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">i) Investissements en activités religieuses, rénovation ou construction d'églises, chapelles, temples, mosquées, etc;ii) Investissements dans des activités de fabrication, de commercialisation ou d'utilisation, sous toutes leurs formes, de produits alcooliques et de drogues;iii) Construction de bâtiments publics (sièges de préfectures et arrondissements, logements de fonctionnaires, sièges de communes ou de sections communales, sièges de syndicats ou de partis politiques);iv) Construction de logements individuels, pour les élus locaux ou pour les agents des collectivités territoriales, des services déconcentrés des ministères techniques, du programme PAIP ou autres ;v) Acquisitions de moyens de transport pour les collectivités territoriales, les agents des services déconcentrés ou l'administration ;vi) Acquisition d'équipements de bureau et autres équipements pour le compte des collectivités territoriales, des services déconcentrés dans les départements et arrondissements, de l'administration locale ;vii) Autres investissements et frais de fonctionnement de quelle nature que ce soit pour les communes, les sections communales ou les services déconcentrés.viii) Investissement bénéficiant à un seul individu. |
|---|

**Tableau 2 : Critères d'éligibilité des micro projets (MPs)**

CRITÈRES	
i)	Investissement bénéficiant à une communauté ou une organisation clairement identifiée (caractère communautaire des micro projets);
ii)	Investissement à rentabilité différée, ayant trait directement ou indirectement à: <ul style="list-style-type: none">• La diversification des revenus ruraux,• L'intensification ou la diversification de la production agricole et de l'élevage,• La mise en valeur des terres et des eaux,• La gestion rationnelle et la protection des ressources naturelles ainsi que la lutte contre la désertification,• Le développement des activités en amont et en aval de la production agricole, en particulier la commercialisation et la transformation des produits agricoles,• Les petites opérations de désenclavement des zones de production et des marchés,• Les infrastructures rurales en appui à la production et à la commercialisation de la production• Le développement des services ruraux ;
iii)	Pas d'impact environnemental négatif ou impact environnemental maîtrisé (vérifié par une étude d'impact rapide – check-list) pris en compte par la proposition de financement ;
iv)	Bonne rentabilité financière pour les investissements productifs ou générateurs de revenus (justifiée grâce à une analyse financière au niveau des bénéficiaires) ;
v)	Rentabilité économique et sociale justifiée pour les investissements non directement productifs
vi)	Impact direct ou indirect du MP sur l'augmentation des revenus des plus démunis (dont les femmes) démontré;
vii)	Participation importante des femmes au MP (comme membres ou à travers leurs groupements) démontrée;
viii)	Règles clairement définies dès le départ pour le partage des bénéfices générés par le MP entre les membres de la communauté (de l'organisation), en fonction des risques pris par chacun des membres (le dépôt sur un compte bancaire ou dans une IMF de réserves prélevées sur les bénéfices pour financer d'autres investissements serait encouragé);
ix)	Garantie de l'entière appropriation de l'investissement par la communauté et l'organisation bénéficiaire; en particulier: <ul style="list-style-type: none">• Définition dès le départ d'un mécanisme de recouvrement des coûts d'entretien et de gestion (caisse d'entretien, fonds de roulement), et• Définition claire des responsabilités des membres de l'organisation en ce qui concerne l'entretien et la maintenance de l'investissement;
x)	Contribution de l'organisation (des bénéficiaires) au financement du MP (sous forme de contrepartie monétaire et/ou en main d'œuvre et/ou en matériaux locaux de construction et/ou autre à définir à chaque étape) clairement identifiée et valorisée dans le document de MP; cette contribution est variable suivant le type de projet et la capacité des organisations, mais en moyenne de 20% du coût total du MP;
xi)	Arrangements pour l'appui technique à la réalisation du MP (formation, suivi externe) clairement identifiée au sein de la communauté ou dans la localité, tant dans sa nature que son coût et les partenaires pouvant le fournir (surtout si le MP prévoit l'achat d'équipement nécessitant un entretien permanent et/ou la mise en œuvre de nouvelles technologies);
xii)	Capacité de gestion actuelle de l'organisation suffisante pour l'exécution et le suivi du MP et moyens prévus pour renforcer cette capacité dans le futur.



Tableau 3 : Modes de financement par type de MP

Niveau d'intervention	Communal	Habitations	Groupements d'intérêt économique
Type de micro projet	Piste villageoise (amélioration de l'état, raccordement, ...) Ouvrage de franchissement Marché rural Aire de marché Hydraulique villageoise	Banque de céréales Magasin villageois Aire d'abattage Aire de séchage Protection de source Aménagement de micro bassin versant Aménagement de plaine Alphabétisation Formation d'auxiliaires vétérinaires Lac collinaire	Ateliers divers Artisanat Aménagement de bas-fonds Périmètre maraîcher Recapitalisation en équipements agricoles Boutique d'intrants agricoles Unité de transformation (décortiqueuses, cassaverie, moulins.) Culture attelée Amélioration des troupeaux Pharmacie vétérinaire Petites opérations de conservation des eaux et des sols
Contribution des bénéficiaires	5 à 10%	10 à 25%	20 à 50%

**DÉCLENCHEURS POUR LE PASSAGE ENTRE PHASES****Tableau 1 : Critères de passage de la phase I à la phase II (de la 3^{ème} en 4^{ème} année)**

DÉCLENCHEURS INSTITUTIONNELS	DÉCLENCHEURS ÉCONOMIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERS
<p>i) Le système de contrôle interne de gestion est efficace et produit des tableaux de gestion pertinents.</p> <p>ii) Le système de suivi et d'évaluation est performant et utile pour évaluer les critères de passage: il produit des rapports aux échéances prévues, et des rapports d'évaluations participatives ont été élaborés avec les communautés appuyées.</p> <p>iii) Les mécanismes d'élaboration et procédures de financement des plans de développement communautaires (PDCs) et des microprojets prioritaires (MPs) ont été précisés dans un manuel de gestion du PAIP, sont appliqués de manière satisfaisante et ne posent pas de problèmes majeurs.</p> <p>iv) La structure d'expertise nationale pour les IMF a été mise en place et appuie de manière satisfaisante les opérateurs locaux de suivi de proximité des IMF.</p>	<p>i) Les PDCs et MPs qui y sont inscrits prennent en compte les priorités et besoins des groupes les plus défavorisés.</p> <p>ii) Au moins 30% des initiatives productives à la base ont bénéficié directement aux femmes.</p> <p>iii) Au moins 20 nouvelles IMF ont été constituées et 30 IMF existantes ont été renforcées.</p>

**Tableau 2 : Critères de passage de la phase II à la phase III (de la 7^{ème} à la 8^{ème} année) ^{a/}**

DÉCLENCHEURS INSTITUTIONNELS	DÉCLENCHEURS ÉCONOMIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERS
<p>i) Le suivi-évaluation et le contrôle financier et interne de gestion ont accompagné d'une façon satisfaisante les réalisations du programme et une documentation appropriée est disponible.</p> <p>ii) Les conditions de désengagement progressif des différents opérateurs au profit des communes et sections communales, des OB et des acteurs locaux sont réunies:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ au moins 50% des PDCs peuvent être élaborés et révisés de manière autonome par les acteurs locaux, avec un appui réduit du programme;▪ au moins 50% des forums communaux (associant OB et élus locaux) sont en mesure de s'impliquer plus dans la décision de financement des MPs et dans le suivi de leur mise en oeuvre.	<p>i) 40% des MPs ont bénéficié directement aux femmes.</p> <p>ii) Au moins 70 % des MPs financés ont démontré une rentabilité suffisante et un impact positif sur l'augmentation des revenus du groupe cible, attestés par des évaluations ex-post.</p> <p>iii) 50% au moins des OB appuyées sont capables de tenir une comptabilité simplifiée et maîtrisent les paramètres de gestion de leurs activités.</p> <p>iv) Au moins 70% des IMF créées ou renforcées ont des résultats satisfaisants:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les remboursements de crédit sont suffisamment élevés et permettent à 70% des IMF créés ou appuyés depuis plus de quatre ans de couvrir leurs charges de fonctionnement (y inclus l'appui technique);▪ les crédits aux femmes représentent plus de 30% du nombre total et du montant de prêts.

a/ Cette proposition de déclencheurs est indicative et sera révisée et enrichie sur proposition de la mission de revue de fin de 1^{ère} phase